



---

Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse

# RAPPORT ANNUEL 2018-2019

---

# POUR NOUS JOINDRE



ᓄᑕᓐᑕᓐᓂᓄᑦ ᐱᓄᓂᓄᑦ  
ᓄᓐᓂᓄᑦ ᐱᓄᓂᓄᑦ

**NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU**  
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE  
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR  
CHILDREN AND YOUTH

Nos heures d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (HNE), exception faite des jours fériés.

SANS FRAIS  
1-855-449-8118

À IQALUIT  
867-975-5090

TÉLÉCOPIEUR  
867-979-0444

ADRESSE DE VOIRIE  
Édifice Qamutiq, 3e étage,  
Iqaluit (Nunavut)

ADRESSE POSTALE  
C. P. 488, Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

COURRIEL  
contact@rcynu.ca

SITE WEB  
www.rcynu.ca

CE RAPPORT PEUT ÊTRE CONSULTÉ EN LIGNE AU  
www.rcynu.ca

© Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse.

ISBN  
inuktitut/anglais 978-1-55325-409-6  
inuinnaqtun/français 978-1-55325-410-2

Les photos figurant dans ce rapport annuel, lorsqu'elles sont prises par des photographes — de métier ou non —, portent la mention de leur provenance. Les photos sans cette mention ont été prises par le personnel du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. L'image de la page 2 est reproduite avec l'aimable autorisation de Vecteezy.com.

Photo de couverture :  
Delma Uqayuittuq Uquqtuq et Ruth Nalikaluk Kayuryuk  
Cam Kayuryuk, Shameka Uquqtuq,  
Ryan Uquqtuq, et Andrew Kayuryuk, à Baker Lake.

Arviat, NU

Nous dévouons ce rapport  
à la défunte Bessie Sitatak, de Kugluktuk,  
autrefois conseillère aînée pour le Bureau.



ᓄᑕᓐᑕᓐᑎᓄᑦ ᐱᓄᓕᓐᓄᑦ  
ᐱᓄᓐᓄᓐᓄᓐ

**NUTAQQANUT INULRAMIRNULLU**  
UQAQTIKHAANIK

REPRÉSENTANT DE  
L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

REPRESENTATIVE FOR  
CHILDREN AND YOUTH

Le 27 septembre 2019

L'honorable Simeon Mikkungwak  
Président de l'Assemblée législative du Nunavut  
C. P. 1200  
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0

Monsieur le Président,

C'est avec plaisir que je présente à l'Assemblée législative du Nunavut le rapport annuel 2018-2019 du Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse. Ce rapport couvre la période du 1er avril 2018 au 31 mars 2019. Il a été produit conformément au paragraphe 35(1) de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

La représentante de l'enfance et de la jeunesse du Nunavut,  
Jane Bates

# TABLE DES MATIÈRES

Quels sont les droits de l'enfant? .....	2	Fermeture de dossier .....	19
Message de la représentante .....	3	EXEMPLE DE DOSSIER: Reunification d'une famille grace a une coordination de services.....	19
À propos de notre bureau .....	5	Sondage sur la satisfaction de la clientele.....	20
<b>Notre Mandat</b> .....	5	<b>Défense des droits en cas de discrimination systémique</b> .....	21
<b>Notre Mission/Notre Vision</b> .....	5	<b>Activités de défense des droits lors de discrimination systémique en 2018-2019</b> .....	21
<b>Notre Equipe</b> .....	5	Parlement Jeunesse .....	22
Programme de stage Sivuliqtiksat .....	7	Revision officielle des services en santé mentale pour les enfants et les jeunes .....	23
Formation professionnelle continue .....	7	Démarche officieuse de défense des droits lors de discrimination systémique .....	24
Youth Employment .....	7	Suivi de nos recommandations .....	27
Emplois jeunesse .....	8	Suivi des recommandations du bureau du vérificateur general .....	30
<b>Valeurs sociétales Inuites dans notre travail</b> ....	10	<b>Examen des décès et des blessures graves</b> .....	31
<b>Travailler avec nos ainées conseillères</b> .....	12	<b>Activités relatives a l'examen des blessures graves et des décès de 2018-2019</b> .....	31
<b>Faire connaitre la culture inuite au Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes</b> .....	13	<b>Activités de communication et de sensibilisation du public pour 2018-2019</b> .....	32
<b>Rapport de nos Activités</b> .....	14	Activités de rapprochement.....	33
<b>Défense des droits individuels</b> .....	14	Ressources en matière de droits de l'enfant .....	34
<b>Activités pour la défense des droits Individuels en 2018-2019</b> .....	15	Site Web .....	34
Provenance de nos dossiers.....	16	Messagerie texte.....	34
Sources des communications avec le bureau.....	17	Consolidation de relations .....	35
Dossiers par ministère.....	17	Journée nationale de l'enfant.....	36
EXEMPLE DE DOSSIER: Coordination et planification inadéquates de services.....	17	Presentations, reunions importantes et visites de localités .....	37
EXEMPLE DE DOSSIER: Preservations des relations familiales.....	18	<b>Perspectives pour 2019-2020</b> .....	40
<b>JEUNES À L'OUVRAGE POUR DU CHANGEMENT</b>		<b>Sommaire des voyages du personnel</b> .....	41
Logement Inadéquat au Nunavut.....	11	<b>Rapport budgétaire</b> .....	42
Canettes Vides au Service d'activités Communautaires .....	35		
<b>MENTION SPÉCIALE DU BUREAU</b>			
Centre Umingmak .....	12		
Valorisation ESTEEM .....	22		
Programme Prescolaire Pirurvik .....	28		
Programmation pour les hommes et les garçons .	38		

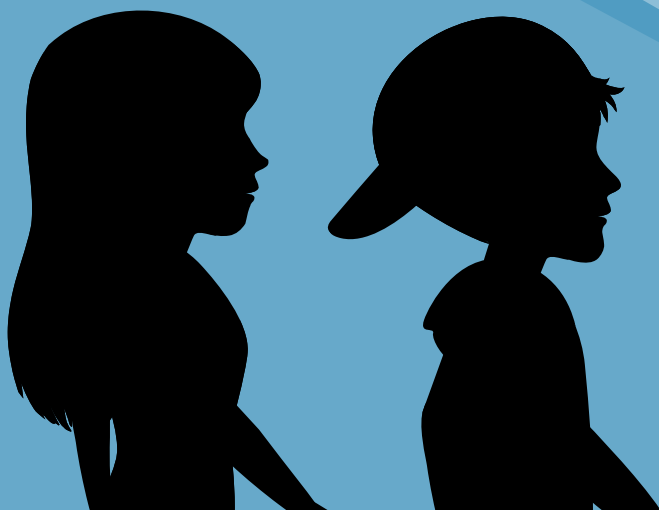


# QUELS SONT LES DROITS DE L'ENFANT?

Tous les humains ont des droits.

Les droits de l'enfant sont des choses que tu devrais avoir, comme un endroit sûr où vivre, ou des choses que tu devrais pouvoir faire, comme aller à l'école, pour que toi et ta famille ayez ce dont vous avez besoin pour faire de bons choix pour votre vie.

Pour faire respecter tes droits, le gouvernement doit s'assurer que ta famille et toi avez accès à toutes ces choses.



# MESSAGE DE LA REPRÉSENTANTE

J'ai le plaisir de présenter le Rapport annuel 2018-2019 du Représentant de l'enfance et de la jeunesse et de vous communiquer les moments forts des nombreuses activités entreprises par notre bureau au cours de la dernière année. Toutefois, je voudrais d'abord souligner le décès



de Bessie Sitatak, une des conseillères aînées très aimées dans notre bureau. Pendant la période où nous travaillions avec Bessie, elle s'est révélée une ardente défenseuse des jeunes et de leurs familles et transmettait généreusement un savoir et des conseils précieux à notre bureau. Afin d'honorer Bessie, nous lui consacrons ce rapport annuel. Elle manque énormément à toute notre équipe.

En 2018-2019, nous avons continué à constater le maintien et un certain épanouissement de l'activité dans nos principaux secteurs de programmes. Le nombre de personnes communiquant avec notre bureau pour de l'information et de l'aide afin de naviguer dans le système du gouvernement du Nunavut a considérablement augmenté, tout comme l'a fait le nombre de demandes de présentation et de renseignements liés au travail de notre bureau. Notre équipe affectée aux problèmes systémiques était profondément absorbée par la réalisation de notre révision des services en santé mentale pour les enfants et les jeunes, et pendant ce temps, le nombre de problèmes systémiques portés à notre attention continuait néanmoins à augmenter. Pareillement aux années précédentes, le Bureau a continué à exécuter son plan de se rendre dans les localités, et a réussi à se rendre dans les 12 localités prévues cette année. Lors de ces visites, notre personnel a continué à bâtir et à consolider des liens avec les principales parties intéressées, notamment les personnes qui sont notre grande priorité, les enfants et les jeunes. En 2018-2019,

notre équipe s'est rendue dans 14 écoles et a animé l'atelier *Exprimez-vous : atelier sur l'autonomie sociale* pour 610 élèves. Jusqu'à maintenant, l'atelier a été offert à 1 113 jeunes dans l'ensemble du territoire!

Notre atelier sur l'autonomie sociale, ainsi que le reste de notre travail, est fondé sur les droits que les enfants et les jeunes possèdent en vertu de *la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*. Dans le cadre de notre travail, il n'est pas rare que nous entendions de fausses perceptions concernant les droits des enfants et des jeunes. Au Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse, nous accueillons toujours les occasions de discuter des droits avec les jeunes ainsi que les adultes. C'est par une discussion ouverte que nous pouvons travailler ensemble pour dissiper les fausses perceptions qui existent et offrir aux familles et aux collectivités de l'information sur les droits leur permettant d'avoir prise sur leurs propres vies et les aidant à soutenir les jeunes qui se trouvent dans leurs vies.

Tous les humains ont des droits. Toutefois, étant donné la vulnérabilité de l'enfant et du jeune et leur dépendance envers les adultes, un ensemble particulier de droits a été créé expressément pour les jeunes personnes. Ces droits sont établis par *les Nations Unies* et sont énumérés dans *la Convention relative aux droits de l'enfant*. En plus d'expliquer les droits que possède chaque jeune dans le monde, *la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies* résume aussi les obligations qu'ont les gouvernements de respecter ces droits pour que les jeunes soient protégés et que leurs besoins fondamentaux soient comblés. Le but ultime est de s'assurer que chaque jeune est capable de grandir, de s'épanouir et de vivre pleinement. *La Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies* est le traité relatif aux droits de la personne le plus largement ratifié dans l'histoire et il joue un rôle important dans la transformation des vies des jeunes.

Une des fausses perceptions les plus courantes que nous entendons chez les adultes est celle que les droits des enfants et des jeunes incitent ces derniers à être individualistes et à désobéir aux adultes qui font partie de leur vie. Cependant, l'effet est plutôt inverse. En effet, à l'instar de la valeur sociétale inuite *inuuqatigiitsiarniq*, *la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations*

Unies encourage les relations empreintes de respect et met l'accent sur le rôle important joué par la famille dans la vie d'une jeune personne. De plus, elle résume les droits protégeant l'intégrité de la famille et stipule « que la famille, unité fondamentale de la société et milieu naturel pour la croissance et le bien-être de tous ses membres et en particulier des enfants, doit recevoir la protection et l'assistance dont elle a besoin pour pouvoir jouer pleinement son rôle dans la communauté ». <sup>1</sup> Grâce à l'atelier sur l'autonomie sociale de notre bureau et aux autres conversations fondées sur les droits que nous entretenons avec les jeunes du Nunavut, nous abordons le respect que chacun devrait avoir pour les droits des autres; leurs pairs, leur environnement et les membres de leur famille.

Une autre idée fausse courante que les adultes ont à propos des droits des enfants est axée sur le droit d'une jeune personne de se faire entendre. L'article 12 de la *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies* explique que les jeunes ont le droit de se faire entendre et de voir prises au sérieux leurs opinions sur les questions qui influent leur vie, en tenant compte de leur âge et leur maturité. D'après notre expérience, les adultes ont tendance à avoir de la difficulté à se conformer ce droit, pas seulement au Nunavut, mais dans tout le pays et même dans le monde.

Bien que les croyances et les attitudes à l'égard des jeunes puissent varier selon les cultures, on note une étonnante récurrence dans les raisons évoquées pour justifier l'exclusion de leurs idées et de leurs opinions : les jeunes manquent de compétences; les jeunes n'ont pas les connaissances profondes ou l'information adéquates; les parents savent toujours ce qui est le mieux; la participation des jeunes leur impose un fardeau et augmente le risque de leur causer du tort; et le fait de donner une voix aux jeunes en fera des personnes exigeantes et irrespectueuses et promouvra les mauvais comportements. <sup>2</sup>

Le droit des jeunes de se faire entendre et de voir leurs opinions prises en compte est un droit fondamental. Comme on l'explique à l'UNICEF, « il est intrinsèque à la dignité humaine d'être capable de participer aux décisions qui concernent soi-même et qui concordent

avec les niveaux de compétences de soi. C'est aussi un moyen par lequel d'autres droits se réalisent. Sans voix, il n'est pas possible de revendiquer des droits. Les enfants qui sont réduits au silence ne peuvent pas contester la violence et la maltraitance commises contre eux. La capacité d'apprendre est limitée si elle n'est pas assortie d'une possibilité de poser des questions, de contester, et de débattre. Les responsables de politiques ne peuvent pas reconnaître les obstacles au respect des droits des enfants s'ils n'entendent pas ces enfants s'exprimer sur l'existence et la nature de ces obstacles. De plus, le droit de se faire entendre vaut pour chaque aspect de la vie de l'enfant, que ce soit à la maison, à l'école, lors de soins de santé, lors du jeu et des loisirs, dans les moyens de communication, au tribunal, dans son environnement ou lors de l'élaboration de politiques locales, nationales et internationales ». <sup>3</sup>

Lorsque le Canada a signé la *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*, en 1991, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux se sont engagés à faire respecter les droits de tous les jeunes au Canada. C'est donc la responsabilité du gouvernement de faire valoir ces droits de base. Bien que nous reconnaissions qu'il y a beaucoup de travail à faire au Nunavut et au Canada pour s'assurer que les droits de tous les jeunes sont respectés, notre bureau est entièrement engagé à poursuivre cette importante conversation et à s'attaquer aux fausses perceptions qui existent concernant les droits des enfants.

Comme toujours, nous demeurons fermes dans notre lutte pour modifier le paysage des droits de l'enfant au Nunavut, nous assurant ainsi que les droits et les intérêts des jeunes du Nunavut sont défendus. C'est l'une des raisons principales pour lesquelles notre bureau existe.

Veuillez recevoir mes salutations distinguées,

Cordialement,



Sherry McNeil-Mulak  
Representative for Children and Youth

<sup>1</sup> Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (2017). *Convention on the Rights of the Child*. [Convention relative aux droits de l'enfant] Récupéré de <https://www.unicef-irc.org/portfolios/crc.html>. par. 6 [Version française disponible à <https://www.ohchr.org/fr/professionalinterest/pages/crc.aspx>]

<sup>2-3</sup> Unicef. (2011). *Every Child's Right to be Heard*. Récupéré de [https://www.unicef.org/adolescence/files/Every\\_Childs\\_Right\\_to\\_be\\_Heard.pdf](https://www.unicef.org/adolescence/files/Every_Childs_Right_to_be_Heard.pdf)





# LE BUREAU

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse est un bureau indépendant qui se consacre à veiller au respect des droits des jeunes du Nunavut. Nous avons le mandat légal de défendre les intérêts et les droits des jeunes et d'aider l'Assemblée législative du Nunavut (Assemblée législative) à voir à ce que leurs besoins soient comblés. Notre travail est guidé par *la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse*, *la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*, les valeurs sociétales inuites, la voix de l'enfant et les normes nationales de défense des droits établies par le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (Conseil). Généralement, nous travaillons pour les enfants et les jeunes ayant 18 ans et moins. Cependant, *la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse* nous autorise, lors de situations particulières, à travailler avec des jeunes dont l'âge peut aller jusqu'à 25 ans.

## NOTRE MANDAT

Notre mandat comprend les fonctions spécifiques résumées dans la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse suivantes :

- \* Veiller à la protection et à la promotion des droits et des intérêts individuels et collectifs des enfants et des jeunes et à ce que les ministères du gouvernement du Nunavut (GN) et ses autorités désignées<sup>4</sup> écoutent et prennent en compte leurs opinions en ce qui concerne les sujets qui les touchent;
- \* Veiller à ce que les enfants et les jeunes aient accès aux services du GN et à ce que ce dernier prenne en compte leurs préoccupations quant à ces services;
- \* Faciliter la communication et améliorer l'entente entre les enfants, les jeunes, les familles et les prestataires de services du GN;
- \* Informer le grand public sur les droits et les intérêts des enfants et des jeunes et sur les rôles et les responsabilités du Bureau;
- \* Offrir au GN des conseils et des recommandations sur la façon d'améliorer ses programmes, ses services, ses lois et ses politiques pour les enfants et les jeunes du Nunavut<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> La liste des autorités désignées se trouve à l'annexe A de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse..



## NOTRE MISSION

**Nous sommes un bureau indépendant de défense des droits des enfants et des jeunes qui s'assure que le gouvernement du Nunavut soutient et protège les droits et les intérêts des jeunes Nunavummiut.**

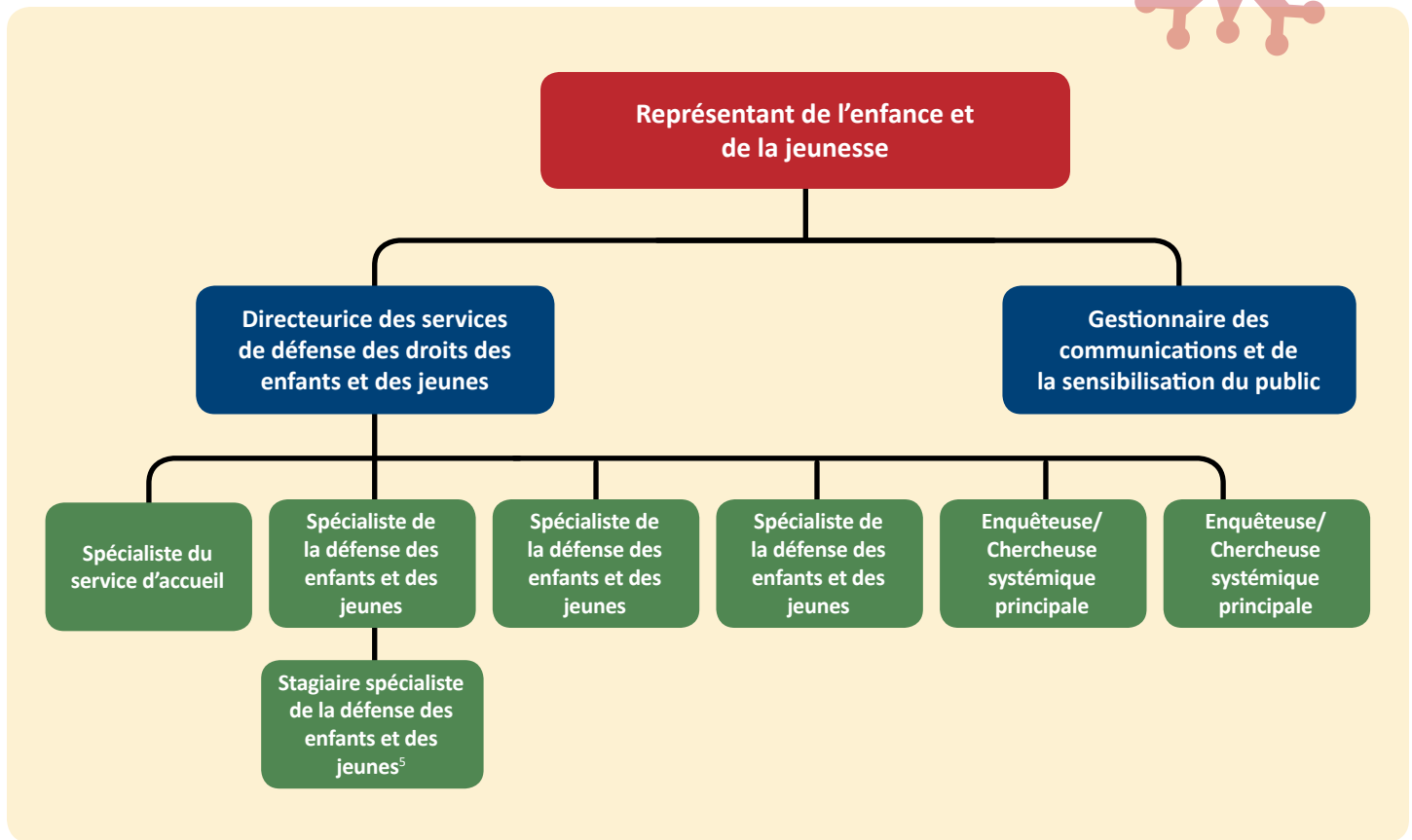
## NOTRE VISION

**Tous les enfants et les jeunes du Nunavut connaissent leur potentiel, valorisent leur identité et se sentent soutenus et suffisamment autonomes pour exprimer leur opinion sur les sujets qui les touchent.**

## SON ÉQUIPE

La représentante ou le représentant de l'enfance et de la jeunesse dirige le Bureau et oriente le travail d'un effectif de huit ainsi que celui d'un stagiaire dans le cadre du Programme de stage Sivuliqtiksat. En 2018-2019, le Bureau avait un effectif complet et une stagiaire estivale a été accueillie dans l'équipe grâce au Programme d'emplois étudiants estivaux équitables. Chaque membre de notre équipe apporte au Bureau ses expériences personnelle et professionnelle uniques, tout en partageant une passion pour les droits de l'enfant et leur défense. La figure 1 illustre la structure organisationnelle du Bureau.

FIGURE 1 : ORGANIGRAMME



Depuis qu'il a ouvert, le Bureau n'a pas vu de croissance en ce qui concerne le nombre de personnes composant l'équipe. Toutefois, il y a eu une augmentation notable en matière de demande de services. Le Bureau étant maintenant ouvert depuis trois ans et demi, nous sommes en bonne position pour évaluer les demandes par rapport aux ressources actuelles affectées au Bureau. Cela nous a permis d'amorcer des changements et de soumettre des demandes de ressources pour améliorer le service offert aux jeunes du Nunavut. En 2018-2019, le Bureau a définitivement converti le poste consacré à notre programme d'examen des blessures graves et des décès en un deuxième poste à temps plein d'enquêtrice-chercheuse systémique principale ou d'enquêteur-chercheur systémique principal pour

améliorer la réponse aux demandes accrues de notre programme de défense des droits lors de discrimination systémique. Ce faisant, le Bureau a averti le Bureau de régie et des services que d'autres ressources seraient nécessaires pour la réussite du lancement du programme d'examen des blessures graves et des décès en 2020-2021 et pour permettre de gérer optimalement d'autres secteurs du programme. Depuis qu'il a ouvert, le Bureau a déposé deux demandes pour d'autres ressources (en août 2017 et en août 2018). Toutefois, celles-ci n'ont entraîné aucun ajout de ressources pour le Bureau.

<sup>5</sup> Stage de deux ans dans le cadre du Programme de stages Sivuliqtiksats, qui se termine en novembre 2018.





## PROGRAMME DE STAGE SIVULIQTIKSAT

En novembre 2018, David Korgak a terminé le Programme de stage Sivuliq̄tiks̄at avec succès. Au printemps 2018, grâce aux ressources à sa disposition lors de son stage, David reçoit aussi son diplôme du Programme de formation du personnel enseignant du Nunavut du Collège de l'Arctique du Nunavut, et a l'honneur de prononcer le discours d'adieu pour sa promotion.

David a maintenant un poste permanent au Bureau, où il fait partie de nos spécialistes de la défense des droits des enfants et des jeunes qui soutiennent les jeunes et leurs familles. Félicitations, David!



## FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

En automne 2018, Christa Kunuk, une des spécialistes de la défense des droits du Bureau, a été acceptée à l'Université de Victoria pour étudier au baccalauréat en soins à l'enfance et à la jeunesse, avec spécialisation en protection de l'enfance. Le programme met l'accent sur l'importance du savoir-faire culturel et de l'engagement en matière de justice sociale pour bâtir des relations de soutien avec les enfants, les jeunes et leurs familles.

Christa s'attend à ce que les connaissances acquises dans ce programme contribuent à améliorer sa déjà grande efficacité lorsqu'elle défend les enfants, les jeunes et les familles du Nunavut. La poursuite de ses études au baccalauréat cadre également avec son objectif de carrière d'endosser un nombre accru de responsabilités comme chef de tête. Christa s'attend à terminer son baccalauréat à l'automne 2020.



## EMPLOIS JEUNESSE

L'un des moyens utilisés par notre bureau pour faire participer les jeunes à notre travail consiste à promouvoir l'emploi jeunesse par le biais du Programme d'emplois étudiants estivaux équitables. Pendant l'été 2018, le Bureau a embauché une coordonnatrice des communications dont la tâche principale était d'aider à mettre en valeur la voix des jeunes dans notre première révision systémique. Les illustrations de Rhea Monteiro seront présentées dans le rapport, disponible à partir du printemps 2019. Pendant qu'elle travaillait pour notre bureau, Rhea a aussi contribué à notre stratégie de médias sociaux, coordonnant des activités de rapprochement dans tout Iqaluit, et a pris part à une séance portant sur la politique jeunesse nationale. Le Bureau estime grandement la valeur qu'apportent ses stagiaires d'été à son travail.

## RHEA SE RACONTE

Je suis partie de Mumbai, en Inde, pour m'établir à Iqaluit en mai 2017. Ce déménagement en Arctique fut un énorme changement pour moi qui avais vécu toute ma vie dans une ville peuplée au chaud climat tropical. Comme j'adore chanter, j'ai trouvé vraiment génial de me joindre aux Inuksuk Drum Dancers parce que ça m'a aidée à apprendre de l'inuktitut et des rudiments de la culture inuite.

Mon travail au Bureau pendant l'été était mon tout premier boulot, et ça a été une expérience tellement formidable.

En tant que coordonnatrice des communications, j'étais responsable de la veille quotidienne des médias et de la coordination d'initiatives pour rejoindre le public dans les épiceries et les camps d'été d'Iqaluit.

J'ai acquis des connaissances sur la Convention relative

aux droits de l'enfant des Nations Unies et participé à la sélection du droit sur lequel serait axé l'édition 2018 du concours *Votre histoire, votre voix*. J'ai aussi eu l'occasion d'user de ma créativité pour réaliser des illustrations qui mettraient l'accent sur la voix des jeunes dans la révision des services en santé mentale du Bureau.

Travailler au Bureau n'a pas seulement amélioré ma compréhension de l'importance des droits des enfants; ça m'a aussi permis d'accroître ma responsabilisation et de sortir de ma zone de confort, principalement en partageant avec l'équipe mes pensées et en lui diffusant des renseignements. Je suis tellement contente d'avoir eu l'occasion de travailler avec des personnes si exceptionnelles et convaincues que la voix des enfants et des jeunes compte.

## INVESTIR DANS NOTRE ÉQUIPE

Le Bureau est le seul organisme du Nunavut ayant le mandat légal de défendre les intérêts et les droits des enfants et des jeunes auprès du GN. Étant donné cette responsabilité, nous nous efforçons continuellement de consolider notre capacité et notre savoir-faire internes en offrant au personnel des occasions de perfectionnement professionnel pertinentes.

Le tableau suivant résume les initiatives auxquelles le personnel du Bureau a participé au cours de l'année financière 2018-2019. Les membres du personnel ont aussi reçu des formations individuelles sur mesure en fonction de leurs besoins et de leurs rôles.

**TABLEAU 1 : PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL 2018-2019**

PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL	FIN DE LA FORMATION
Formation en documentation de cas	Décembre 2018
<b>Séance éducative en défense des droits donnée par le Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (Conseil)</b>	
L'entraide est continue entre nos homologues représentant les provinces et les autres territoires et le Conseil. Le Conseil organise des séances d'échange d'information régulières par le biais de WebEx, une façon de rester à jour sur les enjeux, les ressources et les pratiques exemplaires à l'échelle du pays.	
Questions et réponses sur l'examen de cas de blessures graves et de décès	Mai 2018
Saskatchewan : Rapport spécial sur la voix des jeunes	Septembre 2018
Nunavut : <i>Exprimez-vous : Atelier sur l'autonomie sociale</i>	February 2019
Atelier de compétence culturelle autochtone	Avril, septembre et décembre 2018; janvier 2019
Webinaire sur la théorie en matière d'adaptation à la culture autochtone	Juin 2018



Article 39: *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*

Toutes les jeunes personnes ont le droit d'avoir de l'aide si elles ont été blessées, négligées ou maltraitées.



## PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

## FIN DE LA FORMATION

### Cours d'été international relatif aux droits de l'enfant

Juin 2018

Ce cours annuel offre des perspectives internationales sur différents droits, chaque année étant axée sur un ensemble de droits particuliers. En 2018, le thème était la petite enfance et le droit à l'éducation, soit les articles 28 et 29 de la *Convention relative aux droits de l'enfant* des Nations Unies.



*Le personnel du Bureau à la baie de Fundy, à marée basse.*

### Histoire et culture inuites

Décembre 2018

### Formation sur la langue inuktitute

Juillet et novembre 2018;  
février et mars 2019

### Formation en communication

Aout 2018

### Formation en aménagement d'espaces positifs

Octobre 2018

Le Bureau se consacre à offrir un milieu sûr, favorable et accueillant où toutes les personnes sont respectées et peuvent se sentir libres de s'exprimer sans craindre le jugement ou la critique d'autrui. Pour faire passer ce message à ses parties intéressées, l'an passé, le Bureau a ajouté une icône représentant le drapeau arc-en-ciel sur son site web, et des autocollants promouvant l'espace positif sur les portes de ses bureaux. Cette année, nous avons aidé le Collège de l'Arctique du Nunavut à offrir une formation sur l'aménagement d'espaces positifs pour les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, allosexuelles et bispirituelles. Tout le personnel du Bureau y a participé.



### Retraite pour le personnel

Mai 2018

### Pratique tenant compte de traumatismes

Juin et octobre 2018

# RÔLE DES VALEURS SOCIÉTALES INUITES DANS NOTRE TRAVAIL

Au Bureau, nous nous efforçons de placer les valeurs sociétales inuites à la base de tout ce que nous accomplissons et nous nous engageons à veiller à ce que ces valeurs guident l'exécution de notre travail (voir figure 2). La Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse comporte en soi des références récurrentes à la reconnaissance tant de la culture inuite que des valeurs sociétales inuites ainsi qu'à leur mise en pratique dans notre travail. Selon ces références, le Bureau est tenu responsable d'intégrer les valeurs sociétales inuites dans son travail de façon constructive. Nous nous engageons à poursuivre notre apprentissage et nos discussions avec nos partenaires inuits pour bien comprendre comment nous assurer que ces valeurs continuent à guider notre travail actuel et futur.

Le Bureau offre de la formation continue liée aux valeurs sociétales inuites et à la culture inuite pour tout le personnel. Au cours de la dernière année, quelques-uns de ces membres ont eu l'occasion de participer aux formations suivantes :

- ❄ Atelier de compétence culturelle autochtone
- ❄ Histoire et Culture Inuites
- ❄ Formation sur la langue Inuktitut (Pigiavik, Allurvik, and Atangiivik)

## FIGURE 2 : LES VALEURS SOCIÉTALES INUITES, BASE DE NOTRE TRAVAIL

Nous nous consacrons à créer un environnement où les enfants, les jeunes et leurs familles se sentent à l'aise de demander du soutien. Le **Processus d'Accueil**, premier contact avec notre bureau, offre l'occasion de mettre en pratique *tunnganarniq*; promouvoir un bon état d'esprit en étant ouvert, accueillant et intégrateur.

Notre travail sur la **Advocac Défense des Droits Individuels** est guidé par le principe *ajjiqatigiinniq*; discuter et développer des consensus pour la prise de décisions. Lorsque nous offrons du soutien en matière de défense des droits individuels, nous encourageons les jeunes personnes à participer constructivement aux décisions prises concernant leur vie et leur bien-être. Nous les encourageons également à exprimer leurs idées à propos de la façon optimale de progresser ou de résoudre des problèmes avec le gouvernement. Lorsque nous travaillons avec les ministères, nous nous efforçons de le faire par des discussions respectueuses, des consensus et des ententes de collaboration.

L'objectif de la **Défense des Droits dans un contexte de Discrimination Systémique** est de s'attaquer aux causes profondes des problèmes. Le processus de recueil d'information consiste aussi à collaborer avec les parties intéressées pour comprendre les enjeux, et constitue une occasion de mettre en pratique *piliriqatigiinniq/ikajuqatigiinniq*; travailler ensemble dans un but commun. Lorsque nous formulons des recommandations, nous nous soucions de *qanuqtuurniq*; faire preuve d'innovation et d'ingéniosité.

Nos initiatives de **Communication et de Sensibilisation du Public** s'articulent autour d'une amélioration de la compréhension à l'égard des droits des enfants, d'initiatives de sensibilisation et de contributions quant à notre travail, et d'occasions d'entendre les préoccupations publiques concernant des sujets qui touchent les enfants et les jeunes. Nous communiquons régulièrement et respectueusement avec nos parties intéressées pour entretenir des relations solides, comme le veut le principe *inuuqatigiitsiarniq*.



Article 27: Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies

Toutes les jeunes personnes ont droit à la nourriture, aux vêtements et à un endroit sûr pour vivre.

En février, le Bureau a de nouveau participé à Uqausirmut Quviasuutiqarniq, ce qui signifie « célébration de notre langue ». Cette célébration annuelle offre à notre équipe une occasion de promouvoir l'utilisation de l'inuktitut et d'augmenter la sensibilisation à l'égard des cultures dans notre milieu de travail. Le thème de 2019 était les chansons et les chants traditionnels. Le personnel du Bureau s'est appliqué à apprendre trois chansons pour enfants en inuktitut, améliorant ainsi son vocabulaire et sa prononciation tout en s'amusant!

Les valeurs sociétales inuites demeurent le premier point à l'ordre du jour des réunions mensuelles du personnel du Bureau. Les discussions au cours de la dernière année ont porté sur une variété de sujets : valeur des aînées conseillères dans notre travail et façons d'augmenter leur participation; partage de méthodes illustrant comment les valeurs sociétales inuites se traduisent dans notre travail, par exemple par une prise de décisions fondée sur une discussion ouverte et honnête; réconciliation et réclamation culturelle; possibilités pour de futures formations sur les valeurs sociétales inuites, etc.

Ces discussions courantes exigent du Bureau une adhésion à la fois individuelle et collective aux valeurs sociétales inuites comme base de son travail (voir figure 2).



Sharon Reashore, spécialiste de la défense des droits du Bureau, avec Regilee Ootook, conseillère aînée, à Pond Inlet.



## JEUNES À L'OUVRAGE POUR DU CHANGEMENT



### LOGEMENT INADÉQUAT AU NUNAVUT

Meagan Tassiuk, élève de l'école secondaire d'Arviat, a rédigé une dissertation intitulée *Overcrowding and the housing shortage in Nunavut* [L'entassement et la pénurie de logements au Nunavut].

Tout au long de sa dissertation, elle explique en quoi un logement sûr et sécuritaire est relié à la santé physique et mentale, invoquant : « le logement adéquat est un droit de la personne qui doit retenir toute l'attention ».

Elle soulève les piètres conditions de vie — moisissure et dommages causés par la fumée; taux de chômage élevé; croissance démographique — qui exercent toutes une pression sur l'offre de logements au Nunavut. « Nous devons travailler ensemble et trouver une façon d'offrir aux résidentes et aux résidents du Nunavut la santé et la sécurité dans leur expérience de vie », conclut Meagan.

Sa rédaction, qui a été saluée à l'Assemblée législative le 12 mars 2019, est un appel à ce que tout un chacun apprenne les processus de la Société d'habitation du Nunavut, mentionnant que « plus nous en savons, plus nous pouvons plaider pour les besoins essentiels des gens au Nunavut ».

L'article 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies déclare que toutes les jeunes personnes ont le droit d'exprimer leurs opinions, et que les adultes doivent les écouter et prendre au sérieux ce qu'elles disent.

Le Bureau félicite Meagan de s'exprimer franchement sur ce problème très important et d'encourager les autres à lui emboîter le pas en s'instruisant et en s'exprimant franchement.

Vous trouverez la dissertation de Meagan [en anglais] sur le site web de la Société d'habitation du Nunavut au [www.nunavuthousing.ca](http://www.nunavuthousing.ca).

# MENTION SPÉCIALE DU BUREAU



## CENTRE UMINGMAK

Considérant la fréquence d'abus et de mauvais traitements chez les enfants du Nunavut qui est dix fois supérieure à la moyenne nationale<sup>6</sup> et un besoin manifeste pour des services de coordination améliorés dans le territoire, le centre Umingmak offrira une aide fort utile en utilisant une intervention centrée sur l'enfant dans les cas de maltraitance et de négligence d'enfants.

La Fondation des enfants et des jeunes de l'Arctique a dirigé la création de ce Centre, un endroit où les jeunes du Nunavut ayant connu de la maltraitance ou de la négligence peuvent accéder au soutien de nombreux prestataires de services en un seul endroit. En effet, le Centre permet aux prestataires de services de travailler ensemble sous un même toit pour offrir des soins coordonnés et diminuer le traumatisme secondaire en réduisant au minimum le nombre d'interrogations et d'examens que doit passer une jeune personne au cours d'une enquête.

En collaboration avec le ministère de la Justice, le ministère de la Santé, le ministère de l'Éducation et le ministère des Services à la famille ainsi qu'avec la Gendarmerie royale du Canada et la Nunavut Tunngavik inc., la Fondation des enfants et des jeunes de l'Arctique a travaillé pour créer un centre où les enfants et leurs familles se sentiront en sécurité et à l'aise en période difficile.

Avec des services centrés sur l'enfant, où sont pris en compte les traumatismes, culturellement adaptés à la culture et bien coordonnés, le Centre promet de répondre aux lacunes dans la prestation des services et de contribuer au bien-être à long terme des enfants et des jeunes du Nunavut.

Le Centre Umingmak est un excellent exemple de ce qu'une collaboration permet d'accomplir. Nous nous réjouissons de l'ouverture du Centre en 2019.

<sup>6</sup> Arctic Children and Youth Foundation.  
Récupéré de <http://www.acyf.ca/ucysc/>

## TRAVAILLER AVEC NOS AINÉES CONSEILLÈRES

En 2018-2019, notre bureau a poursuivi son travail avec ses conseillères aînées; Meeka Arnakaq, à Pangnirtung; Helen Iguptak, à Rankin Inlet; Lucy Makkigak, à Rankin Inlet; Regilee Ootook, à Pond Inlet; et la défunte Bessie Sitatak, à Kugluktuk. En vertu de *la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse*, notre bureau peut faire appel au savoir-faire de personnes aînées pour des questions en lien avec le règlement de différends, la culture inuite et les valeurs sociétales inuites. Nos aînées conseillères apportent une sagesse et des perspectives précieuses fondées sur l'expérience vécue et la connaissance culturelle. Elles sont profondément respectées là où elles habitent, et sont considérées comme des expertes en matière de culture inuite et de valeurs sociétales inuites. Étant donné que leurs connaissances ont une influence sur l'orientation des jeunes personnes, leurs voix font partie intégrante de notre travail.

En mai 2018, deux de nos aînées conseillères sont venues à Iqaluit pour participer à la retraite de trois jours du personnel du Bureau. Ensemble, nous avons pris part à des exercices de consolidation d'équipe, à une révision des priorités du plan d'affaires du Bureau et à des discussions de groupe portant sur :

- ❄ L'aménagement d'un milieu de travail promouvant une compétence culturelle;
- ❄ Les façons dont nous pouvons contribuer à une réconciliation;
- ❄ Les façons dont nous pouvons améliorer l'intégration de nos aînées conseillères dans notre travail de défense des droits individuels;



Le personnel du Bureau, accompagné des conseillères aînées Meeka Arnakaq et Regilee Ootook.



Article 34: *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*

Toutes les jeunes personnes ont le droit de ne pas vivre d'abus sexuel.



- \* L'étude de contextes historiques et modernes et de leurs répercussions sur les enfants, les jeunes et les familles.

Nos aînées ont aussi tenu leur propre séance, chacune exprimant des réflexions de son enfance, et ensemble, nous avons discuté des changements dans la façon de vivre au fil des années.

Pendant la retraite, le personnel du Bureau et ses personnes aînées ont également reconsidéré l'interprétation du Bureau quant à l'application des valeurs sociétales inuites à notre travail. Nous avons étudié et analysé en profondeur chaque valeur pour bien les comprendre et soulever des idées sur la façon dont celles-ci pourraient guider efficacement les différents aspects de notre travail. Le Bureau a aussi utilisé des renseignements générés par cet exercice pour chercher à informer la révision et le remaniement de son manuel de procédures et de politiques internes. À l'avenir, le Bureau s'engage à revoir régulièrement ces valeurs avec sa propre équipe ainsi qu'avec les principales parties inuites intéressées. En 2019-2020, le Bureau compte entreprendre un exercice similaire sur les valeurs sociétales inuites en collaboration avec le comité Tuttarviit, pour recueillir ses commentaires sur notre interprétation et notre application des valeurs sociétales inuites dans notre travail.

Outre cette retraite, le Bureau a mené une téléconférence avec ses aînées conseillères en janvier 2019. Au cours de celle-ci, nous avons appris comment était l'enfance de ces aînées; nous avons discuté des changements survenus avec le temps, des jeunes qui autrefois faisaient part de leurs réflexions ou de leurs soucis aux adultes de leur entourage. Nous avons présenté aux aînées une mise à jour des résultats préliminaires de notre révision systémique et leur avons demandé leur avis sur les prochaines étapes du processus de révision; enfin, nos aînées conseillères nous ont fait des commentaires concernant notre atelier sur l'autonomie sociale.



*Les membres du Conseil et le personnel du Bureau apprennent les bases du chant de gorge.*

## FAIRE CONNAITRE LA CULTURE INUITE AU CONSEIL CANADIEN DES DÉFENSEURS DES ENFANTS ET DES JEUNES

En juin 2018, le Bureau a organisé la réunion printanière du Conseil à Iqaluit. En plus des deux jours consacrés aux affaires du Conseil, le Bureau a organisé une troisième journée consacrée à l'enseignement de la culture inuite pour le personnel du Conseil et du Bureau.

Le groupe a commencé cette journée en rencontrant du personnel du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales qui a présenté *An Overview of Nunavut: Inuit, History and Governance, une vue d'ensemble du peuple inuit, de son histoire et de sa gouvernance*. Après cette présentation, le groupe s'est rendu au parc territorial Sylvia Grinnell et a appris des rudiments au sujet du chant de gorge et de jeux inuits traditionnels. Après une démonstration d'écharnage d'une peau de phoque, des connaissances ont été transmises sur le rôle important que joue le phoque dans la culture et la survie du peuple inuit. Le personnel du Conseil et du Bureau a eu une présentation sur la préparation de bannique et a eu l'occasion de déguster des aliments traditionnels locaux avec des résidentes et des résidents.

Il était important pour le Bureau de promouvoir la sensibilisation à l'égard de l'histoire et de la culture inuites auprès de ses homologues du Canada, dont certains offrent de l'aide en matière de défense des droits aux jeunes inuits dans leurs provinces ou leurs territoires respectifs.



# RAPPORT DE NOS ACTIVITÉS

Dans l'esprit d'une amélioration continue de la qualité, le Bureau a entrepris une révision exhaustive de son manuel de politiques et de procédures. Le manuel a initialement été créé à l'aide d'information d'autres bureaux de défense des droits de l'enfant et en prenant en considération les contextes du Nunavut en matière de culture, de géographie et de services. Comme il avait été rédigé en vue de l'ouverture du Bureau, il était important pour celui-ci d'en réviser le contenu après avoir acquis plusieurs années d'expérience en prestation de soutien à la défense des droits au Nunavut. Outre les suggestions que nous avons reçues du personnel et des aînées conseillères, nous avons aussi pris en compte les commentaires des jeunes, de leurs familles et des prestataires de services, lesquels commentaires nous avons obtenus grâce à nos sondages sur la satisfaction de notre clientèle.

Le manuel comprend des références directes aux articles pertinents de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse; des descriptions de processus particuliers s'alignant avec les valeurs sociétales inuites et les normes nationales et renforçant celles-ci en matière de défense des droits; de même que des mesures pour l'assurance de la qualité.

## DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

Le GN offre beaucoup de programmes et de services pour soutenir les enfants et les jeunes. Cependant, malgré toutes ces bonnes intentions, des problèmes peuvent survenir. Un enfant, une jeune personne ou un membre de la famille ne saura pas à qui s'adresser au sujet d'un programme ou se sente mal à l'aise de soulever des questions auprès de prestataires de services; un prestataire de services n'aura pas rappelé un parent malgré des messages répétés ou n'aura pas donné suite comme promis; une jeune personne confiée à nos services ne comprendra pas pourquoi elle ne peut pas rendre visite à un membre de la famille; etc. Dans ce genre de situations, notre bureau peut apporter de l'aide en fournissant des renseignements; de l'enseignement individualisé en autonomie sociale; ou du soutien, individuel ou en groupe, pour la défense des droits.

### SOURCE DE RENSEIGNEMENTS

La population Nunavoise peut toujours communiquer avec notre bureau pour avoir des renseignements concernant les droits des enfants ou les services gouvernementaux soutenant les enfants et les jeunes. Même lorsque nous recevons une demande qui ne relève pas de notre mandat, nous essayons toujours de mettre notre clientèle en communication avec la personne ou la ressource qui peut offrir les renseignements ou le soutien nécessaires.

### ENSEIGNEMENT INDIVIDUALISÉ EN MATIÈRE D'AUTONOMIE SOCIALE

Il n'est pas toujours facile pour une jeune personne ou un parent ou tuteur préoccupés d'exprimer leurs opinions aux prestataires de services du gouvernement. À tout moment dans le processus de défense des droits, notre personnel peut les aider à acquérir les compétences nécessaires pour défendre leurs droits, ce qui leur donne les moyens de s'assumer et d'exprimer leurs opinions.

### SOUTIEN POUR LA DÉFENSE DES DROITS

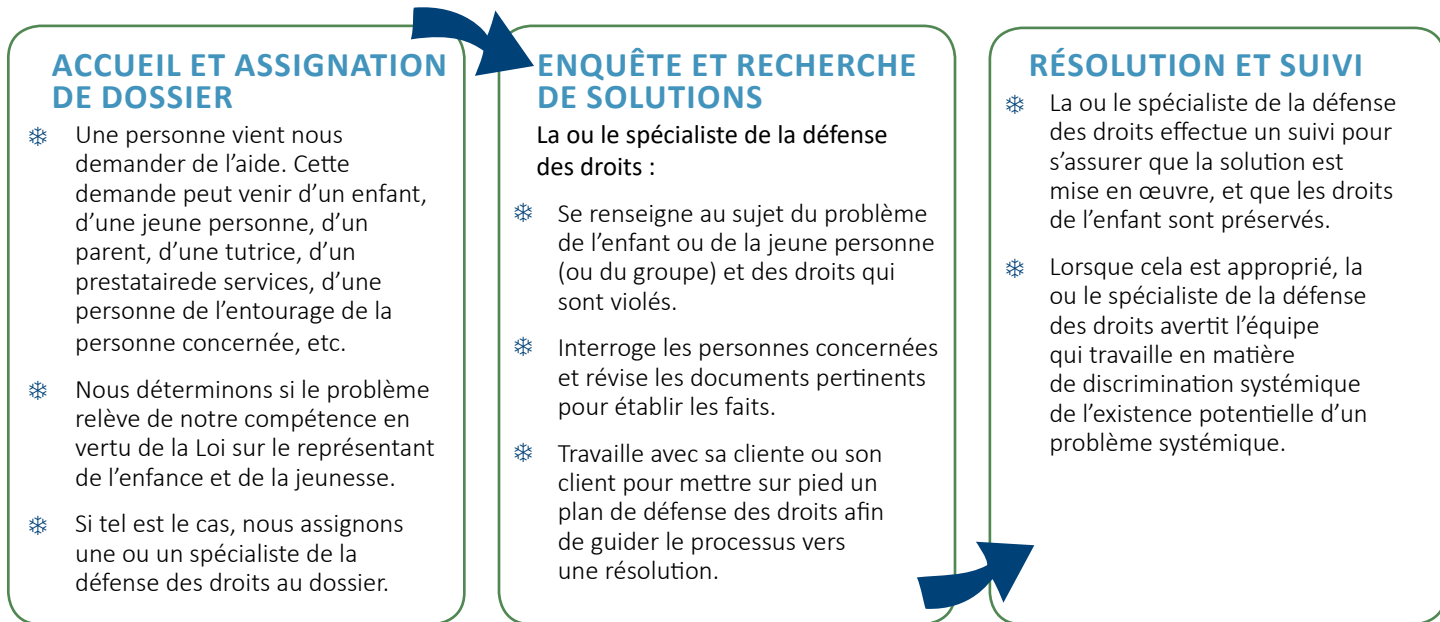
La plupart des cas qui se présentent à notre bureau nécessitent du soutien pour la défense de droits. Ce type de soutien consiste, pour la ou le spécialiste de la défense des droits de notre bureau, à travailler directement avec une jeune personne, ou un groupe de jeunes personnes, et avec un ou des prestataires de services gouvernementaux pour résoudre un problème. Est prestataire de services gouvernementaux quiconque travaille pour le GN et offre un service ou un programme gouvernemental aux enfants et aux jeunes; enseignante, infirmier, travailleuse en santé mentale, travailleur des services sociaux communautaires, agente de probation, etc. Le soutien pour la défense des droits peut être sommaire ou complet, selon la complexité du problème et le degré d'investissement nécessaire de la part du Bureau pour résoudre la question. D'habitude, le soutien pour la défense des droits demande de travailler directement avec les prestataires de services, de rencontrer l'enfant ou la jeune personne ainsi que son ou ses parents ou encore son ou ses parents substituts; et de tenir des conférences de cas. Quand c'est possible, la voix de la jeune personne guide le travail pour la défense de ses droits.



Article 24: *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*

Toutes les jeunes personnes ont droit aux meilleurs soins de santé possible.

FIGURE 3 : PROCESSUS DE DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS

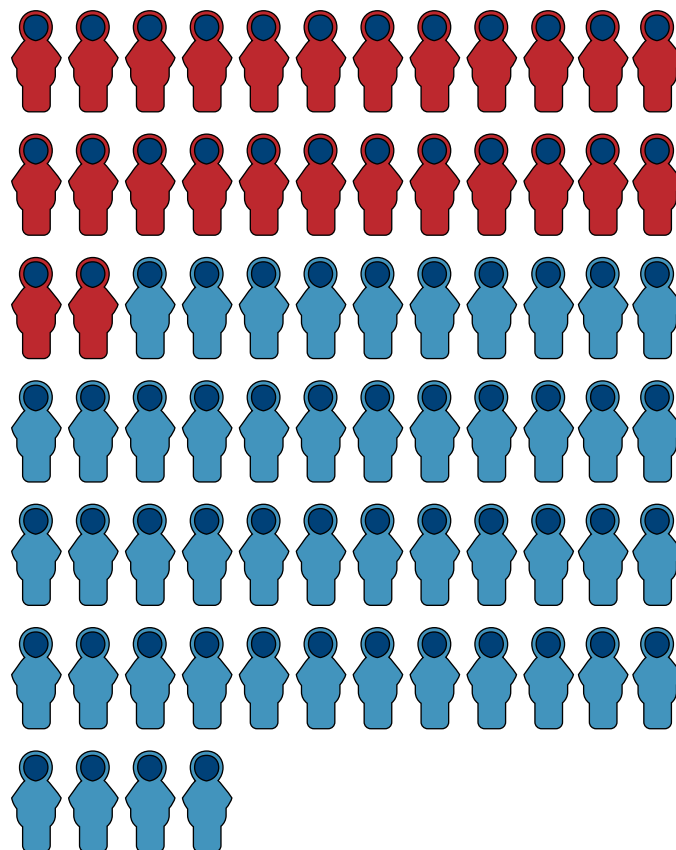


Chaque cas qui est porté à la connaissance du Bureau est unique et nous adaptons notre réponse à chaque situation. En général, le processus en matière de défense des droits individuels comporte trois phases : l'accueil et l'assignation de dossier; l'enquête et la recherche de solutions; et la résolution et le suivi (voir figure 3).

## ACTIVITÉS POUR LA DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS EN 2018-2019

Notre bureau a ouvert 76 dossiers de défense des droits individuels entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019. Notre équipe a également continué à travailler sur 49 dossiers qui avaient été reportés lors d'années antérieures. À la fin de 2018-2019, 78 dossiers de défense des droits individuels avaient été fermés. De plus, entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019, nous avons ouvert 61 dossiers de renseignements, servant à la documentation des demandes faites auprès de notre bureau visant uniquement à obtenir des renseignements.

FIGURE 4 : DOSSIERS DE DÉFENSE DES DROITS INDIVIDUELS ET TYPE DE SERVICE DE DÉFENSE REQUIS

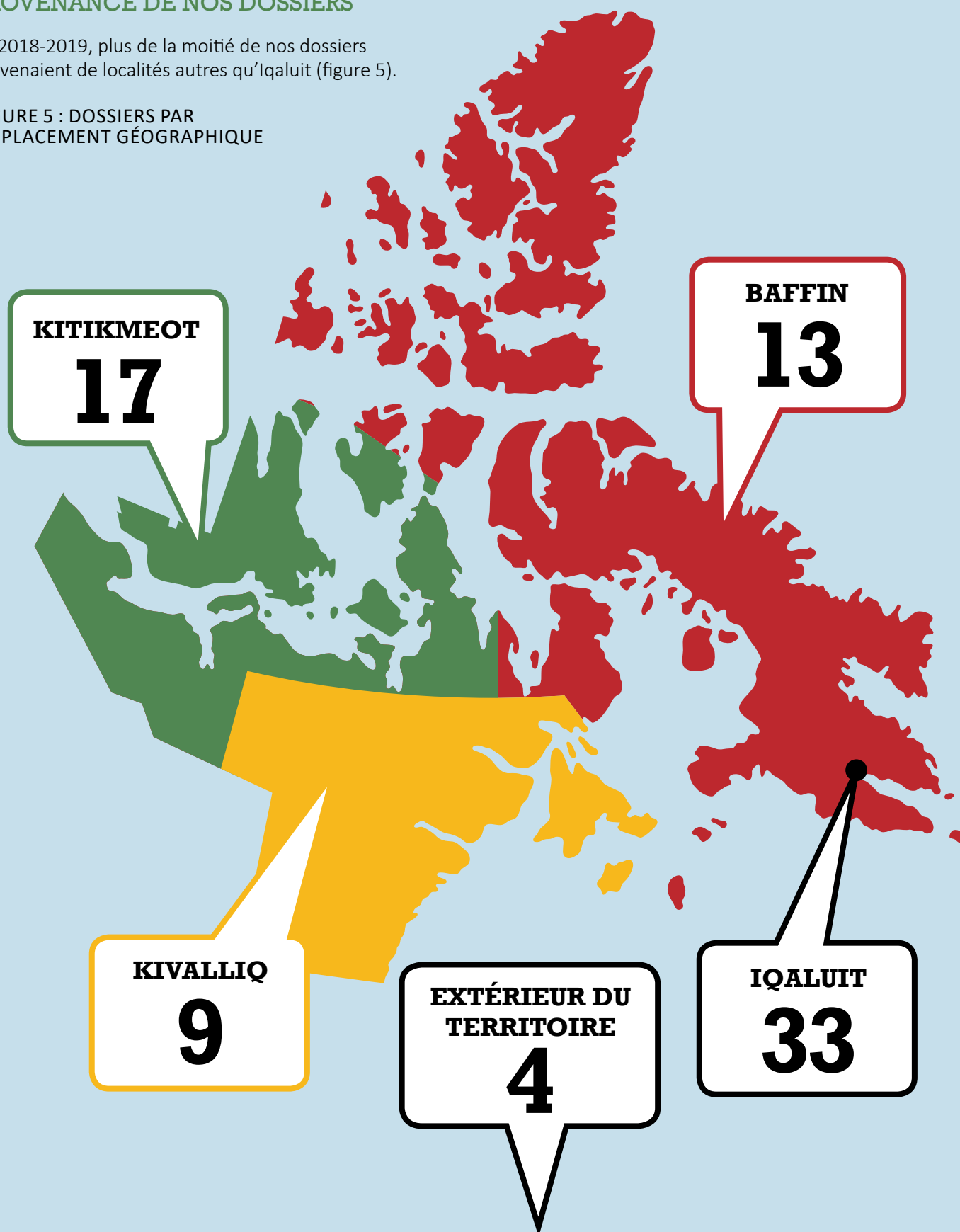


**DOSSIERS DE DÉFENSE SOMMAIRE = 26**  
**DOSSIERS DE DÉFENSE COMPLÈTE = 50**  
**NOMBRE TOTAL DE DOSSIERS = 76**

## PROVENANCE DE NOS DOSSIERS

En 2018-2019, plus de la moitié de nos dossiers provenaient de localités autres qu'Iqaluit (figure 5).

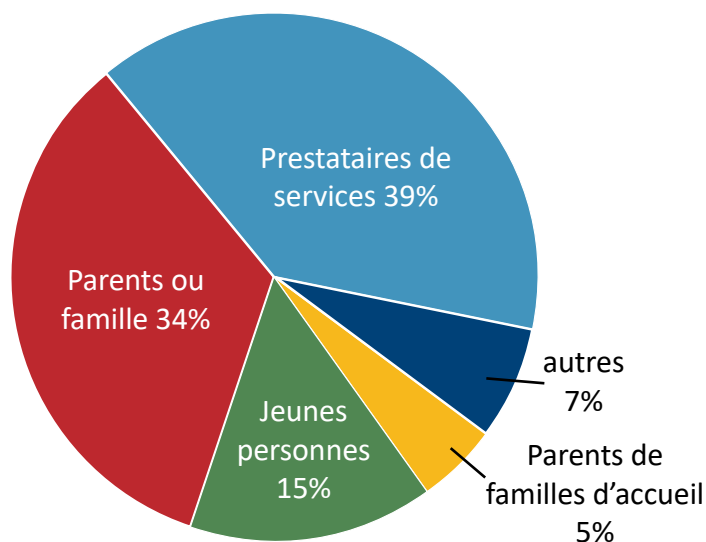
FIGURE 5 : DOSSIERS PAR EMPLACEMENT GÉOGRAPHIQUE



## SOURCES DES COMMUNICATIONS AVEC LE BUREAU

Si ce sont encore principalement les prestataires de services du GN qui ont attiré notre attention sur des cas de défense des droits individuels en 2018-2019, un nombre croissant de parents et de familles ont porté des inquiétudes à l'attention de notre bureau (figure 6). Les jeunes, les parents et la famille ont collectivement été la source d'environ la moitié (49 %) de toutes les inquiétudes portées à notre attention en matière de défense des droits individuels. Avec les efforts continus de sensibilisation du public déployés par notre bureau, et avec l'augmentation du nombre de Nunavoises et de Nunavois qui connaissent notre bureau, nous nous attendons à ce que les jeunes personnes et leurs familles continuent à représenter une portion importante des personnes qui entrent en communication avec notre bureau.

FIGURE 6 : SOURCES DES COMMUNICATIONS AVEC LE BUREAU



## DOSSIERS PAR MINISTÈRE

D'habitude, nos dossiers de défense des droits individuels touchent les ministères du GN dont les services ou les programmes visent majoritairement les enfants et les jeunes.

Les quatre ministères avec lesquels le Bureau a le plus travaillé en 2018-2019 sont les mêmes et se classent dans le même ordre que les années antérieures. Le ministère des Services à la famille représentant le plus gros volume de ce travail, ces ministères se classent comme suit : 1) ministère des Services à la famille; 2) ministère de la Santé; 3) ministère de l'Éducation;

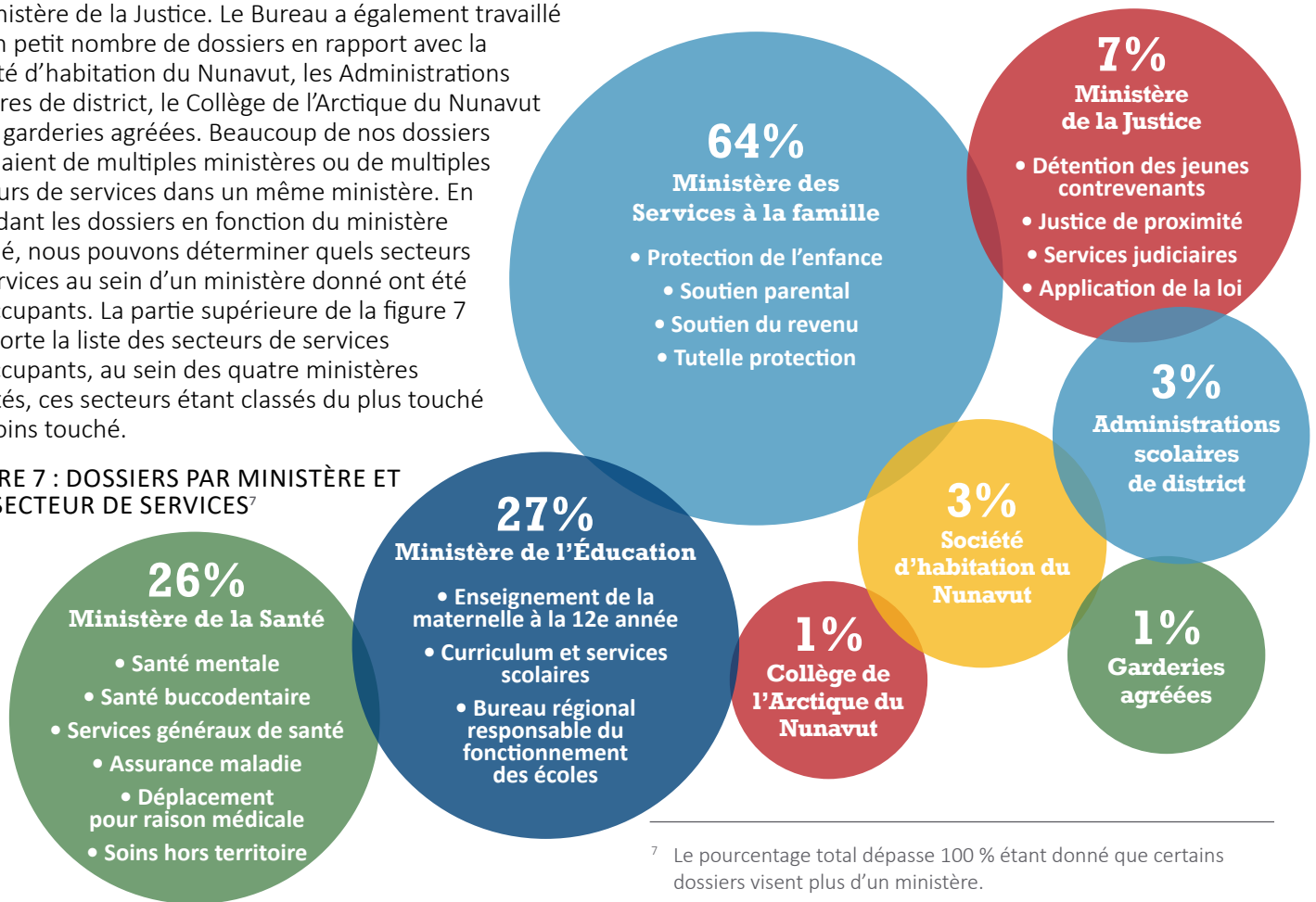
## EXEMPLE DE DOSSIER:

### COORDINATION ET PLANIFICATION INADÉQUATES DE SERVICES

Plusieurs personnes communiquent avec le Bureau à titre personnel ou en tant que prestataires de services pour que soient défendus les droits d'une jeune personne éprouvant de la difficulté à l'école et dans d'autres sphères de sa vie. Celle-ci était perçue comme étant une personne difficile et auprès de qui d'autres enfants verraient leur sécurité compromise. Spécialiste de la défense des droits; prestataires de divers services communautaires travaillant auparavant de façon autonome; et tuteur de la jeune personne en question ont fait équipe pour établir une façon de lui apporter de l'aide. Par leur travail collaboratif, ces prestataires de services ont réussi à créer un plan pour améliorer l'aide apportée à cette jeune personne dans son milieu. Leurs discussions ont également permis de déterminer qu'elle aurait besoin d'aide supplémentaire une fois ses études secondaires terminées, ce qui a mené à la création d'un plan à long terme qui l'aiderait à acquérir les aptitudes à la vie quotidienne nécessaires par un programme non offert dans la localité et nécessitant l'hébergement à l'extérieur du territoire. Le spécialiste de la défense des droits a poursuivi son travail avec la famille et les prestataires de services pendant une période prolongée, s'assurant que des changements seraient apportés aux mesures d'aide dans l'environnement de la jeune personne, et que le plan à long terme pour lui apporter de l'aide supplémentaire serait mis à exécution rapidement après la fin du secondaire.

4) ministère de la Justice. Le Bureau a également travaillé sur un petit nombre de dossiers en rapport avec la Société d'habitation du Nunavut, les Administrations scolaires de district, le Collège de l'Arctique du Nunavut et les garderies agréées. Beaucoup de nos dossiers touchaient de multiples ministères ou de multiples secteurs de services dans un même ministère. En regardant les dossiers en fonction du ministère touché, nous pouvons déterminer quels secteurs de services au sein d'un ministère donné ont été préoccupants. La partie supérieure de la figure 7 comporte la liste des secteurs de services préoccupants, au sein des quatre ministères précités, ces secteurs étant classés du plus touché au moins touché.

FIGURE 7 : DOSSIERS PAR MINISTÈRE ET PAR SECTEUR DE SERVICES<sup>7</sup>



<sup>7</sup> Le pourcentage total dépasse 100 % étant donné que certains dossiers visent plus d'un ministère.

## EXEMPLE DE DOSSIER:

### PRÉSERVATION DES RELATIONS FAMILIALES

Une jeune personne qui était à la charge de la direction des Services à l'enfance et à la famille était placée à l'extérieur du territoire. Lorsque les enfants et les jeunes sont placés à l'extérieur de leur localité par le ministère Services à la famille, ils doivent avoir une visite avec leur famille tous les six mois. Le ministère des Services à la famille a tenté de faciliter une visite entre la jeune personne et un grand-parent dans le délai imparti de six mois, mais en raison de circonstances imprévisibles, cette visite n'a pas eu lieu. Le ministère ne faisait aucun effort pour planifier de nouveau la visite annulée. Tant la jeune

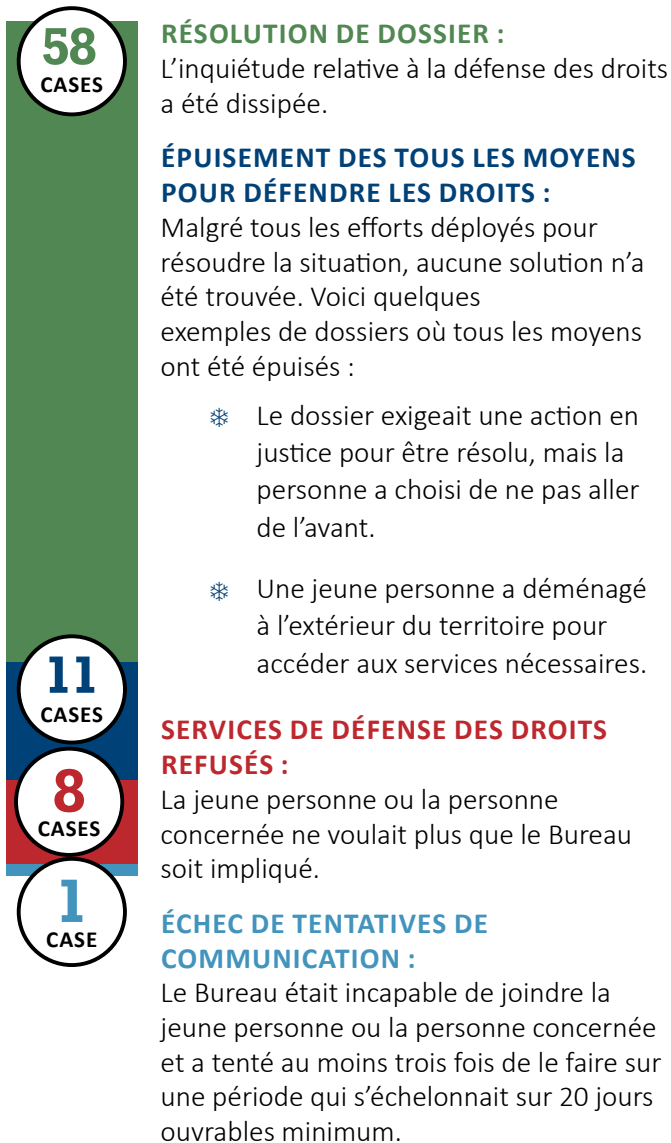
personne que son grand-parent se sont mis à s'inquiéter du temps qui s'était écoulé depuis la dernière visite familiale de la jeune personne. Au terme de près d'un an sans visite et de tentatives infructueuses pour organiser celle-ci en collaboration avec le ministère, le grand-parent a communiqué avec le Bureau et a demandé de l'aide. Le spécialiste de la défense des droits du Bureau a communiqué avec la jeune personne qui a confirmé qu'elle souhaitait voir sa famille. Le spécialiste de la défense des droits a travaillé avec la famille et le ministère pour obtenir cette visite attendue depuis trop longtemps.



## FERMETURE DE DOSSIERS

Quatre raisons peuvent justifier que le Bureau ferme un dossier. La figure 8 fait état des raisons justifiant la fermeture de 78 dossiers de défense des droits lors de cette année financière.

FIGURE 8 : DOSSIERS FERMÉS PAR LE BUREAU EN 2018-2019



### EXEMPLE DE DOSSIER:

#### RÉUNIFICATION D'UNE FAMILLE GRÂCE À UNE COORDINATION DE SERVICES

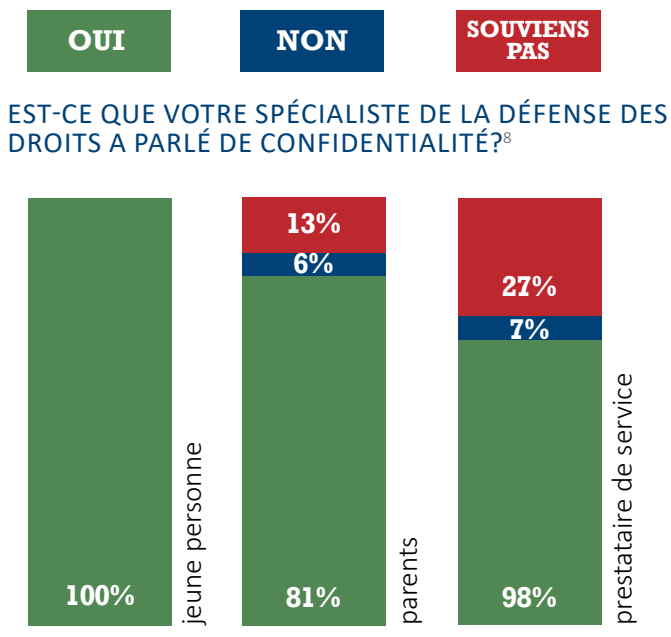
Un enfant en bas âge placé en famille d'accueil à l'extérieur du territoire pour des raisons médicales par le ministère des Services à la famille avait vécu cet éloignement pendant une période prolongée, et était jugé prêt, sur le plan médical, à retourner dans sa famille. Les besoins médicaux considérables de l'enfant signifiaient qu'il devait vivre dans une maison où il serait garanti que sa santé reste stable. Il y a eu un retard dans la réunification de l'enfant avec la famille, car la résidence de cette dernière était surpeuplée et cela comportait des risques pour l'enfant. En plus du fait que le logement était inadéquat, la région ne disposait pas d'une travailleuse ou d'un travailleur des services sociaux communautaires pour terminer l'étude nécessaire du milieu familial afin d'évaluer d'autres solutions en matière de logement. Un spécialiste de la défense des droits du Bureau a incité le ministère des Services à la famille à voir à la dotation du poste de toute urgence et a rédigé une lettre d'appui à l'autorité locale en matière de logements. La lettre accentuait l'importance de la réunification de la famille et insistait sur la prise en compte des circonstances particulières dans lesquelles se trouvaient cet enfant et sa famille. Subséquemment, le Bureau a reçu confirmation que le nom de cette famille avait été ajouté à la liste d'attente pour un logement. Après l'arrivée dans la région d'un travailleur des services sociaux communautaires et une étude du milieu familial, il a été conclu que le logement était sûr; l'enfant a retrouvé sa famille. La famille a pu habiter avec des membres de la parenté tout en continuant à attendre d'avoir sa propre résidence.

## SONDAGE SUR LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

Conformément à la norme nationale numéro cinq en matière de défense du Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes — *responsabilité* —, le Bureau a créé une série de sondages pour évaluer l'efficacité de notre programme de défense des droits individuels. En 2018-2019, nous avons continué à faire remplir le sondage par les jeunes Nunavoises et Nunavois, les parents, ainsi que les prestataires de services avec qui notre bureau a travaillé.

Nous faisons remplir le sondage après la fermeture d'un dossier de défense des droits. En 2018-2019, nous avons recueilli les commentaires de 9 jeunes Nunavoises et Nunavois, de 15 parents et de 31 prestataires de services. Le Bureau s'engage à poursuivre ses efforts pour l'amélioration de ses services et utilise les commentaires recueillis par ces sondages pour déterminer quels secteurs doivent être améliorés et dans quels secteurs il excelle.

FIGURE 9 : RÉSULTATS DU SONDAJE ÉVALUANT LA SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE CONCERNANT LA DÉFENSE DE DROITS INDIVIDUELS



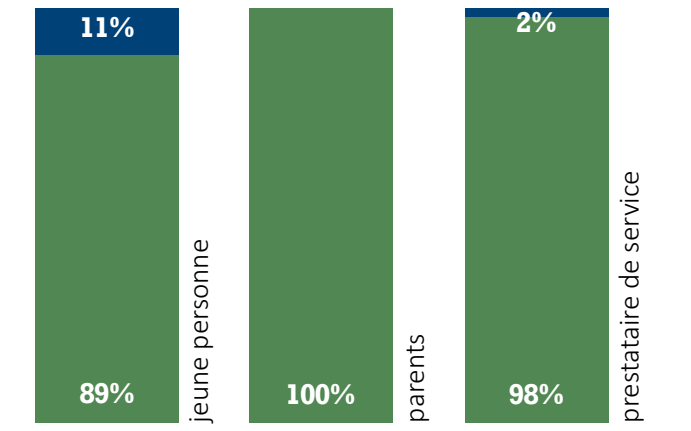
“ Le service reçu était très professionnel. ”

– parent

“ L'aide que je reçois me convient bien. ”

– parent

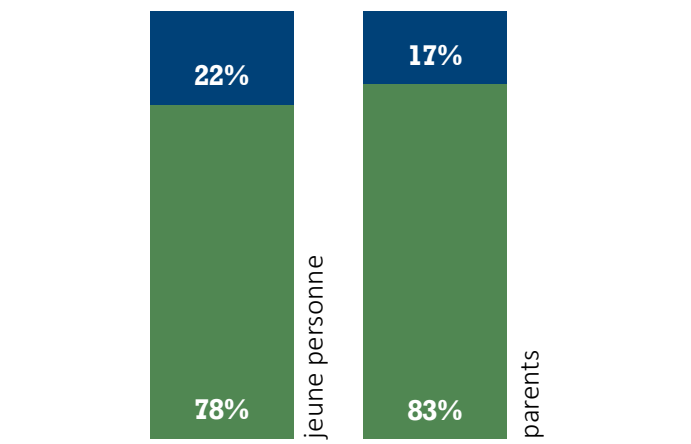
### RECOMMANDERIEZ-VOUS LE BUREAU?



“ Le Bureau était très collaboratif; c'est un excellent exemple de collaboration. ”

– service provider

### LE DÉNOUEMENT A-T-IL RÉPONDU À VOS ATTENTES?



Article 12: *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*

Toutes les jeunes personnes ont le droit d'exprimer leurs opinions, et les adultes doivent les écouter et prendre au sérieux ce qu'elles disent.



## DÉFENSE DES DROITS EN CAS DE DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

Généralement, les problèmes systémiques ont des répercussions sur beaucoup d'enfants ou de jeunes; surviennent lorsque les politiques ou les services gouvernementaux ne fonctionnent pas comme prévu; sont fortement susceptibles de se reproduire si non résolus; également, ils peuvent nécessiter que le gouvernement change ses politiques, ses pratiques ou ses lois.

Les signalements de problèmes systémiques peuvent être reçus par le Bureau de bien des façons. Par exemple, notre personnel constatera la récurrence d'un même problème dans différents dossiers individuels et le signalera pour qu'il y ait une enquête approfondie. Des membres de l'Assemblée législative ou de jeunes parlementaires soulèveront un problème à l'Assemblée législative. Un problème sera rendu public par un organe médiatique. De jeunes personnes ou des adultes communiqueront directement avec notre bureau pour porter un problème systémique à notre attention.

Une fois que notre bureau est informé d'un problème systémique, nous pouvons choisir d'enquêter sur celui-ci. Le cas échéant, cette enquête sera soit officieuse, soit officielle. Dans une démarche officieuse, la défense des droits en matière de discrimination systémique recourt principalement à la discussion et à la collaboration pour susciter le changement. Nous croyons que cette façon de défendre des droits dans un contexte de problème systémique cadre bien avec les valeurs sociétales inuites, particulièrement avec les valeurs *piliriatigiinniq*, un travail concerté dans un but commun; et *ajiqatigiinniq*, la prise de décision par le biais de consensus et de discussions. Les problèmes qui remplissent les conditions pour une révision officieuse sont généralement peu complexes. Par ailleurs, ils sont généralement réglés rapidement. Une démarche officieuse pour la défense des droits dans un contexte de discrimination systémique peut entraîner ou non la rédaction d'un rapport public résumant des recommandations.

Les révisions systémiques officielles portent généralement sur des problèmes d'une grande complexité. Certains motifs peuvent faire en sorte

<sup>8</sup> Le total dépasse 100 % parce que des personnes répondantes ont choisi plus d'une réponse à la question étant donné leur implication dans plus d'un cas.

<sup>9</sup> Cette question n'a pas été posée aux prestataires de services.

<sup>10</sup> Problèmes systémiques identiques ou semblables

qu'une révision passe du statut officieux à officiel : gravité du problème, dommages pouvant découler d'un statu quo, nature urgente du problème, bénéfices publics possibles pouvant découler de l'enquête.

Les problèmes systémiques qui nécessitent une révision officielle comportent généralement plusieurs angles. C'est pourquoi ce type de révision exige la tenue d'entrevues, la demande et l'étude de documentation ainsi que de volumineuses recherches et analyses pour formuler des conclusions et des recommandations avisées. Généralement, une démarche officielle de défense des droits dans un contexte de discrimination systémique entraîne la formulation de recommandations à des ministères visant l'amélioration du système. Souvent, ces recommandations sont dévoilées par le biais de rapports publics.

L'équipe qui travaille contre la discrimination systémique tient à jour une base de données de tous les problèmes de cette nature portés à l'attention du Bureau, tout en suivant la fréquence à laquelle ils sont soulevés. Ainsi, nous tenons un registre du nombre de problèmes systémiques individuels signalés, de même que du nombre de problèmes systémiques amalgamés<sup>10</sup>. Nous recherchons également des grands thèmes parmi ces problèmes systémiques regroupés. Les renseignements concernant la discrimination systémique sont cumulatifs, et comprennent tous les renseignements recueillis année après année.

## ACTIVITÉS DE DÉFENSE DES DROITS EN CAS DE DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE EN 2018-2019

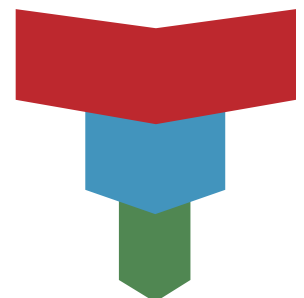
Les données systémiques recueillies en 2018-2019 et ajoutées à la base des données cumulatives du Bureau sont incorporées dans la figure 10.

FIGURE 10 : CATÉGORISATION DES DONNÉES SYSTÉMIQUES

**249** Problèmes systémiques individuels signalés

**99** Problèmes systémiques regroupés

**51** Thèmes des problèmes systémiques



# MENTION SPÉCIALE DU BUREAU



## PROGRAMME DE VALORISATION ESTEEM

Un programme pilote baptisé ESTEEM, consistant à renforcer l'autonomie des élèves par le biais de personnes aînées, de l'éducation et de mentorat, contribue à augmenter le taux de présence et à réduire les conflits à l'école John Arnalukjuak, à Arviat.

« Au lieu de présumer que nos élèves se présenteraient pour l'école, nous voulions placer [l'accent] sur les raisons pour se présenter à l'école de même que sur ce que nous offrons aux élèves pendant qu'ils sont ici<sup>11</sup> », a expliqué Romeo Fournier, directeur de l'école.

Le programme ESTEEM a déjà permis la mise en œuvre de changements par l'école : une salle de rassemblement pour toutes les classes supervisée par deux titulaires, ce qui vise à créer une constance et une stabilité dans l'expérience des élèves à l'école secondaire; le programme P.A.C.K. (semaine d'activités dans la toundra pour promouvoir et transmettre la culture et les connaissances); ainsi que la présentation du Centre Pilimmaksarniq, un espace de type salon aménagé dans l'école même, à partir d'objets donnés. En plus d'avoir cet endroit à leur disposition pendant la journée pour rattraper un retard dans les devoirs ou prendre un peu de repos, les mardis et les jeudis soir de 19 h à 21 h, les élèves peuvent s'y faire accompagner d'une amie, d'un frère ou d'une sœur, histoire de relaxer.

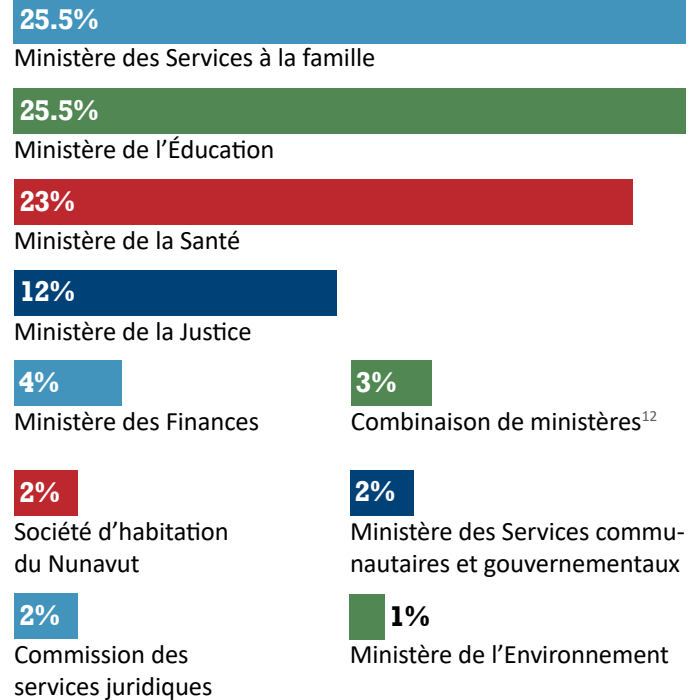
Le Bureau aimerait féliciter le personnel et les élèves de l'école John Arnalukjuak pour leur démarche novatrice et ingénieuse en réponse à ce problème, démarche s'alignant avec la valeur sociétale inuite *qanuqtuurniq*.

Nous encourageons tous le personnel scolaire à trouver des façons créatives pour motiver leurs élèves.

<sup>11</sup> Canadian Broadcasting Corporation. (2018, May 2) *Pilot program at Arviat high school boosts student attendance, emotional stability*. Récupéré de <https://www.cbc.ca/news/canada/north/arviat-esteem-program-1.4643945>

Cette année, les quatre ministères du GN ayant le plus haut pourcentage de problèmes systémiques sont le ministère des Services à la famille, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé, et le ministère de la Justice. La figure 11 présente l'information liée aux problèmes systémiques classée en fonction du principal ministère concerné.

FIGURE 11 : PROBLÈMES SYSTÉMIQUES EN FONCTION DU PRINCIPAL MINISTÈRE CONCERNÉ



## PARLEMENT JEUNESSE

Tous les deux ans, l'Assemblée législative tient un parlement jeunesse où les jeunes de partout dans le territoire jouent le rôle de membre de l'Assemblée. Cet événement leur offre l'occasion de se renseigner sur la politique et les procédures législatives tout en prenant part à une séance d'une journée complète à l'Assemblée législative.

Le 22 novembre 2018, la représentante et des membres du personnel du Bureau ont assisté à l'évènement. Nous avons entendu parler des problèmes touchant directement les jeunes par l'intermédiaire de 22 jeunes représentant le territoire en entier. Ces jeunes parlementaires ont parlé avec passion de sujets préoccupants, posant des questions et exprimant leurs opinions sur une série de problèmes.

<sup>12</sup> Tous les problèmes systémiques sauf trois ont été assignés au principal ministère concerné ou à une autorité désignée. Ces trois problèmes systémiques entrent dans la catégorie « multiples », comme ils concernaient dans une même mesure plusieurs ministères.

<sup>13</sup> En date du 31 décembre 2018



Les principaux problèmes déterminés par les participantes et les participants étaient :

1. **Le logement inadéquat;**
2. **Le soutien aux loisirs et aux sports;**
3. **La santé mentale et le mieux-être, ce qui inclut la prévention du suicide;**
4. **La préservation de la langue Inuite;**
5. **La gestion de la faune.**

Lors de l'évènement de cette année, l'honorable David Joanasié, ministre de l'Éducation, ministre de la Culture et du Patrimoine et ministre des Langues, s'est présenté pour répondre à des questions liées à ses responsabilités et à ses rôles ministériels. Les jeunes ont utilisé cette occasion pour poser au ministre Joanasié des questions liées à ses trois portefeuilles, l'accent étant mis sur les thèmes suivants :

1. **La préservation de la langue inuite;**
2. **Le programme d'enseignement;**
3. **Le soutien aux activités culturelles.**

Comme par les années passées, cet évènement a fourni à notre bureau une compréhension approfondie des problèmes que les jeunes considèrent comme importants. Cet évènement promeut et soutient également l'article 12 de la *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*, c'est-à-dire le droit d'exprimer son opinion, et le devoir des adultes d'écouter l'enfant et de prendre au sérieux ce qu'il dit. Nous applaudissons les jeunes parlementaires de 2018 pour leur participation à cet évènement important, et pour avoir saisi l'occasion d'amplifier la voix des jeunes de tout le territoire.

## RÉVISION OFFICIELLE DES SERVICES EN SANTÉ MENTALE POUR LES ENFANTS ET LES JEUNES

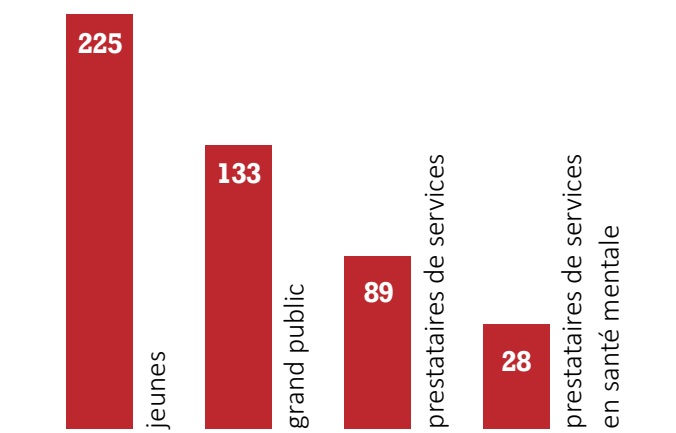
En octobre 2017, notre bureau a annoncé sa première révision systémique officielle, laquelle comportait un volet sur les services en santé mentale pour les jeunes du Nunavut.

Nous avons choisi les services en santé mentale pour les enfants et les jeunes du Nunavut comme sujet de révision pour plusieurs raisons : ce type de problème

systémique faisait partie des premiers suivis par notre bureau; il s'agissait d'un problème saillant soulevé à maintes reprises et par de nombreuses sources, à savoir les jeunes du Nunavut, leurs familles et les prestataires de services; un pointage élevé avait été attribué à ce problème lorsqu'il a été répertorié dans l'outil de catégorisation et de hiérarchisation des problèmes du Bureau; et ce problème systémique saillant revenait souvent dans les dossiers de défense des droits individuels de notre bureau. En fait, une révision des 258 premiers dossiers de défense des droits individuels<sup>13</sup> ouverts par notre bureau a révélé que plus de la moitié de nos dossiers liés à la santé (60 %) avaient rapporté à des difficultés rencontrées par des jeunes du Nunavut en matière de services en santé mentale.

Ce travail a été guidé par ce que nous ont rapporté les jeunes du Nunavut. Comme nous travaillions pour acquérir une compréhension approfondie des répercussions qu'ont les services en santé mentale sur les jeunes du Nunavut, nous avons compté sur les renseignements que les jeunes ont transmis dans les sondages que nous avons fait remplir pour informer notre révision. Les jeunes personnes interrogées pour le sondage faisaient preuve d'ouverture et de loquacité sur leurs opinions, leurs expériences et leurs pensées quant à la façon d'améliorer les services en santé mentale dans le territoire — et nous les avons écoutées. Nous avons également compté sur les renseignements que nous ont apportés les aînées conseillères du Bureau; trois autres groupes d'intervention ayant participé aux sondages concernant les services en santé mentale pour les jeunes du Nunavut (figure 12); les dossiers de défense des droits individuels qui touchaient les services en santé mentale; la documentation et la couverture

FIGURE 12: PARTICIPATION AU SONDRAGE PAR PARTIES INTÉRESSÉES



médiatique concernant la santé mentale pour les jeunes; ainsi que de la documentation détaillée du ministère de la Santé et du ministère de l'Éducation. De plus, nous avons interrogé 13 sources essentielles d'information constituées de fonctionnaires de différents ministères du GN, ainsi que des organisations inuites comme la Nunavut Tunngavik inc.

La représentante ou le représentant a la capacité de surveiller les étapes que le gouvernement franchit pour concrétiser les recommandations faites par notre bureau. Nous avons hâte que notre rapport soit publié et que soit dévoilée l'information concernant la réponse et la progression du GN quant à la mise en œuvre des recommandations.

## DÉMARCHE OFFICIEUSE DE DÉFENSE DES DROITS LORS DE DISCRIMINATION SYSTÉMIQUE

En plus de mener des révisions officielles, notre bureau travaille officieusement à la défense des droits lors de discrimination systémique. Ces interventions officieuses sont réalisées lorsque notre bureau détermine qu'il y a un problème de faible envergure et croit qu'il y a une occasion de le résoudre par une discussion et une collaboration avec les parties intéressées du GN.

## OBTENTION D'ACTES DE NAISSANCE

Les dossiers du ministère des Services à la famille de certains enfants placés sous tutelle permanente ne contiennent aucun acte de naissance. Cela peut avoir ces conséquences négatives pour l'enfant ou la jeune personne; l'absence de documentation adéquate peut complexifier les voyages, même pour des services médicaux; ou l'obtention d'un numéro d'assurance sociale, ce qui affectera la capacité d'obtenir un emploi. Pour cette raison, notre bureau a encouragé le ministère à s'assurer que le personnel connaisse et mette en application la norme 401 du manuel des Services à l'enfance et à la famille du gouvernement du Nunavut, lequel traite de l'obtention d'un acte de naissance pour les jeunes du Nunavut confiés aux services sociaux. Le ministère a confirmé que le personnel est au courant des normes et les respecte, tout en admettant que des complications surviennent effectivement dans certaines circonstances. Nous continuerons à suivre le nombre de dossiers de défense des droits individuels ayant rapport à ce problème.

## RÉTABLISSEMENT DE LA PRESTATION FISCALE CANADIENNE POUR ENFANTS APRÈS LE RETOUR DE L'ENFANT DANS SA FAMILLE

Lorsqu'un enfant est placé sous la charge de la direction des Services à l'enfance et à la famille, le ministère en prévient le gouvernement fédéral pour que la Prestation fiscale canadienne pour enfants soit transférée au Trésor public du GN. On a signalé à notre bureau que lorsqu'un enfant retrouve sa famille, des parents se heurtent à des obstacles quand ils veulent rétablir la Prestation fiscale canadienne pour enfants, et qu'aucune aide n'est offerte par le ministère. Nous avons porté cette situation à l'attention du ministère, et il a confirmé que le personnel est au courant du besoin d'offrir de l'aide supplémentaire aux parents quant au rétablissement de la Prestation fiscale canadienne pour enfants lorsque ceux-ci retrouvent leurs familles. Nous avons recommandé que le ministère revoie son manuel de politiques pour qu'une aide soit offerte aux familles en tout temps concernant leur demande de rétablissement de Prestation fiscale canadienne pour enfants. À la fin de cette année, cela n'avait pas encore été fait, et nous envisageons de relancer le ministère à propos de ce problème dans l'année à venir.

## PÉRIODE D'ATTENTE POUR L'ASSISTANCE AU REVENU

Il a été signalé à notre bureau que dans certaines circonstances, le ministère des Services à la famille suspend l'allocation alimentaire de la clientèle recevant de l'assistance au revenu pour une période de deux mois. C'est le cas lorsqu'une cliente ou un client quitte son emploi sans motif ou se fait congédier pour un motif valable.

Notre bureau a été informé qu'un enfant a fait l'expérience d'insécurité alimentaire à cause de cette politique. Cela a généré beaucoup de stress et a nui à la capacité de l'enfant de participer à des rendez-vous médicaux et de se concentrer à l'école. De plus, l'aide communautaire et les sources de financement d'urgence étaient inadéquates pour aider cet enfant. Lorsque nous avons soulevé ce problème auprès du ministère des Services à la famille, nous avons été informés que des changements avaient été apportés à la politique de suspension de l'assistance au revenu, en juillet 2018, peu après la résolution de la situation de l'enfant. Selon la nouvelle politique, la clientèle reçoit 50 % de son allocation de base<sup>14</sup> pendant deux mois, puis l'indemnité intégrale le troisième mois.



Article 26: *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*

Toutes les jeunes personnes ont le droit à de l'aide du gouvernement si elles sont pauvres ou démunies.

Dans un territoire où le taux d'insécurité alimentaire des ménages est plus de huit fois supérieur à la moyenne canadienne<sup>15</sup>, et dans un pays où les enfants ont droit à un niveau de vie suffisant qui répond à leurs besoins physiques et mentaux, il est essentiel qu'une aide financière adéquate soit offerte aux familles pour la sécurité alimentaire de leurs enfants et de leurs jeunes. Bien que les changements apportés à la politique de suspension de l'assistance au revenu permettent à la clientèle ayant recours à cette assistance de recevoir 50 % de leur allocation de base, les enfants et les jeunes peuvent quand même vivre de l'insécurité alimentaire.

Nous encourageons fortement le ministère des Services à la famille et tous les autres ministères du GN à accorder l'attention voulue aux répercussions qu'ont leurs politiques sur les jeunes du Nunavut. Les changements apportés à la politique de suspension de l'assistance au revenu sont certes encourageants, mais d'autres cas surviennent, et nous continuerons à défendre les enfants et les jeunes dont le niveau de vie est affecté par la politique dans sa forme actuelle.

## TRANSFERT DE DOSSIERS SCOLAIRES

Notre bureau a été informé que la fréquentation scolaire de plusieurs élèves est retardée à cause de problèmes relatifs au transfert de dossiers scolaires. Certains de ces problèmes étaient engendrés par l'utilisation de la poste pour le transfert de dossier et par le fait que seule la direction de l'école pouvait faire une demande d'information de cette nature. Notre préoccupation concernant les répercussions de ces retards sur l'éducation et la vie sociale de jeunes du Nunavut a été portée à l'attention du ministère de l'Éducation. Celui-ci a reconnu que le processus comportait des problèmes et nous a informés qu'il travaillait à mettre à jour l'actuel Règlement sur les dossiers scolaires et la directive de gestion s'y rapportant, de même qu'à établir un processus de transfert électronique de dossiers (dossier). Notre travail officieux sur ce problème systémique se poursuivra en 2019-2020.

<sup>14</sup> L'allocation de base comprend les allocations alimentaire et vestimentaire.

<sup>15</sup> Coalition sur la sécurité alimentaire du Nunavut. (2016). Récupéré de <https://www.nunavutfoodsecurity.ca/Rates>

<sup>16</sup> Selon les données démographiques récupérées auprès du ministère de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales, au 1er juillet 2017, environ 47,5 % de la population du Nunavut est âgée de 0 à 24 ans.

## ÉVALUATION DES RÉPERCUSSIONS SUR LES DROITS DE L'ENFANT

L'évaluation des répercussions sur les droits des enfants est un outil permettant au gouvernement d'examiner, de façon systématique, les potentielles incidences de la législation, des politiques, des programmes, des pratiques ou des décisions sur les enfants, les jeunes et leurs droits. Cette évaluation a une importance particulière étant donné que des décisions peuvent avoir chez les jeunes personnes des répercussions différentes de chez les adultes, et que ces effets peuvent être inattendus, non voulus ou indirects. Dans un territoire où presque la moitié de la population a moins de 25 ans<sup>16</sup>, il est essentiel que le gouvernement prenne en considération les conséquences potentielles que les décisions peuvent avoir sur les enfants et les jeunes.

Cette année, un des points importants que s'était fixé notre bureau était d'entreprendre une revue des outils pour l'évaluation des répercussions sur les droits des enfants utilisés dans les autres territoires et provinces au Canada et autour du monde. Les renseignements compilés serviront dans la création d'une version pour le Nunavut à présenter au GN. La création et l'adoption d'un tel outil dans le territoire pourront, comme cela a été le cas au Nouveau-Brunswick, servir à la fois à augmenter les droits des enfants au sein du gouvernement, et à veiller à ce que leur bien-être soit pris en considération lorsque le gouvernement prend des décisions qui ont une incidence sur leurs vies.

## POLITIQUE QUANT AU DÉPLACEMENT POUR RAISON MÉDICALE

Un certain nombre de dossiers de défense des droits individuels, et par la suite, de problèmes systémiques, ont été portés à l'attention du Bureau en ce qui concerne le déplacement pour raison médicale. Faisaient partie des problèmes soulevés des difficultés lorsqu'il s'agissait de l'accompagnement de femmes enceintes; lorsque des parents accompagnant pour des raisons médicales un enfant ainé devaient emmener avec eux un enfant en bas âge; lorsqu'une famille se déplaçait quand un enfant recevait des soins médicaux à l'extérieur du territoire. Des obstacles découlaient également du fait que les déplacements du ministère des Services à la famille dépendaient de la Division des déplacements pour raisons

médicales du ministère de la Santé, et que la politique était dépourvue de dispositions dans le cas de déplacements pour événements familiaux malheureux dans une situation où les membres adultes d'une famille étaient à l'extérieur du territoire pendant une période prolongée pour un traitement médical.

Lorsque nous avons appris que le ministère de la Santé effectuait la révision de sa Politique de déplacement pour raison médicale, nous lui avons transmis l'information liée aux dossiers de défense des droits individuels et aux problèmes systémiques qui avaient été signalés à notre bureau. Le personnel du ministère nous a informés que la politique avait été révisée, qu'elle était en instance d'une soumission au Cabinet et que les dispositions révisées englobaient les aspects préoccupants que nous avions présentés. Nous avons été informés, en outre, que l'élaboration d'un manuel pour le personnel concerné par les déplacements pour raison médicale était en cours, qu'une formation s'ensuivrait, et qu'on s'attarderait à améliorer le service à la clientèle.

En février 2019, le ministre de la Santé a annoncé, d'une part, que la révision des politiques en matière de déplacement pour raison médicale n'était pas terminée et, d'autre part, que de nouveaux avantages relatifs aux déplacements facultatifs visant les enfants en bas âge et les femmes enceintes seraient offerts grâce à la politique améliorée du gouvernement. Les modalités de ces avantages élargis prévoient la possibilité pour toute femme quittant sa localité pour accoucher d'avoir une personne pour l'accompagner et celle pour quiconque a la tutelle d'enfants en bas âge d'emmener ceux-ci lors de l'accompagnement d'autres enfants dans un déplacement pour raison médicale. À la fin de l'année 2018-2019, la politique et les directives de déplacement pour raison médicale disponibles sur le site web du ministère de la Santé étaient encore celles de juin 2013 et le reste des résultats de la révision des politiques en matière de déplacement pour raison médicale n'avait pas encore été rendu public.

En mars 2019, la ministre des Services à la famille a annoncé qu'à compter du 1er octobre 2018, la Division de la gestion ministérielle avait pris la relève quant aux arrangements de voyage pour la clientèle des Services à la famille. Bien que les annonces faites par les ministres de la Santé et des Services à la famille se rapportent directement à certains des problèmes soulevés par notre bureau et qu'on s'attend à ce qu'elles améliorent les services aux enfants, aux jeunes et à leurs familles, une amélioration est souhaitable dans d'autres domaines comme les déplacements pour raisons familiales et les déplacements pour événements familiaux malheureux. Nous attendons avec impatience la politique révisée de déplacement pour raisons médicales, espérant que le reste des aspects préoccupants y sont également traités.

## ÂGE DU CONSENTEMENT AUX ACTIVITÉS SEXUELLES

Il a été apporté à l'attention de notre bureau qu'il y avait une certaine incertitude chez les prestataires de services du GN quant à l'âge auquel une jeune personne peut consentir aux activités sexuelles. Nous avons informé le ministère de la Justice de ce fait et l'avons encouragé à faire régulièrement circuler parmi les ministères et les prestataires de services un bulletin informatif juste et accessible concernant les dispositions du Code criminel canadien ayant rapport au consentement. Cette mesure contribuerait à améliorer le soutien offert au personnel pour le repérage et le signalement de cas qui constituent des actes criminels liés aux relations sexuelles inappropriées qu'il découvre au cours de son travail, améliorant ainsi ce soutien aux jeunes. Suivant notre recommandation, le ministère a créé et transmis à plusieurs ministères une circulaire administrative quant à l'âge du consentement aux activités sexuelles. Après notre révision de ce document, nous y avons suggéré plusieurs modifications, dont l'ajout des mesures que le personnel doit prendre s'il se rend compte d'une infraction et l'ajout d'un tableau facile d'utilisation présentant l'âge à partir duquel on peut consentir aux activités sexuelles. Ces suggestions ont été adoptées, et les modifications incorporées dans une deuxième circulaire administrative que le ministère a distribuée. Notre bureau reconnaît que le ministère de la Justice a répondu favorablement à nos recommandations, néanmoins nous continuerons à surveiller cette question pour que la transmission régulière de ce document auprès des ministères du GN soit maintenue.

## COORDINATION DE SERVICES

Dans le cadre de son travail de défense des droits individuels, très souvent, le personnel du Bureau fait appel aux prestataires de services pour améliorer la coordination au sein d'un ministère et entre différents ministères. Cette amélioration de la coordination des services exigerait que les prestataires de services et les ministères intensifient leurs communications et travaillent ensemble de façon conséquente afin de créer des plans holistiques à long terme pour les jeunes qu'ils servent.

Non seulement s'attaquer à ces lacunes améliorera les services du GN, mais en plus cela aura pour effet d'accroître la confiance envers les systèmes de services et de réduire la frustration des jeunes et des familles tout comme celle des prestataires de services lors de démarches pour accéder à de l'aide ou à des services adéquats et essentiels ou d'en offrir.



La coordination de services étant généralement inadéquate, elle a été classée parmi les problèmes systémiques.

Malgré la demande du Bureau que la coordination des services avec les prestataires de services de première ligne soit améliorée et en dépit des neuf rencontres, en 2018-2019, du Bureau avec la direction générale ministérielle et les comités sous-ministériels pour faire le point sur les progrès accomplis, le GN n'a pas fait de progrès notable en matière de la coordination des services parmi ses ministères servant les enfants et les jeunes.

La création d'un protocole de communication des renseignements énonçant clairement dans quelles situations la transmission de renseignements est propice et quels types de renseignements peuvent être transmis serait un premier pas vers l'amélioration de la coordination des services. Un tel protocole sera adapté aux exigences variées des organismes de réglementation professionnelle concernés en matière d'éthique et de pratique. Il devra également faire partie de l'information remise dans le cadre de l'orientation du personnel et s'accompagner d'une formation adéquate; devra être régulièrement revu et mis à jour; et devra être compris et recevoir l'appui de tous les niveaux du gouvernement du Nunavut, en passant par les sous-ministres et les membres du personnel de première ligne.

## SUIVI DE NOS RECOMMANDATIONS

### SOUSSION DE MODIFICATIONS À LA LOI SUR L'ÉDUCATION

Tel qu'énoncé dans *Turaaqtavut*, un des mandats majeurs du GN est de modifier *la Loi sur l'éducation* et *la Loi sur la protection de la langue inuit* pour s'assurer que l'éducation soit de qualité et pour améliorer les résultats scolaires.

En aout 2018, avant que le ministère de l'Éducation commence ses consultations dans les localités concernant les modifications à apporter à *la Loi sur l'éducation*, nous l'avons encouragé à se rapprocher des jeunes du Nunavut pour entendre leurs avis sur leur éducation de façon à ce que les modifications proposées reflètent leurs idées et leurs préoccupations. Créer des occasions pour discuter avec les jeunes tout au long du processus législatif soutient l'article 12 de *la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*, c'est-à-dire son droit d'exprimer ses opinions, et le devoir des

FIGURE 13 : RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA LOI SUR L'ÉDUCATION

### LOI SUR L'ÉDUCATION

- ❑ Y inclure expressément un engagement de faire de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies un principe directeur dans l'administration et l'interprétation de la Loi sur l'éducation révisée.
- ❑ Recueillir volontairement et avec prévenance les suggestions d'élèves passés et présents lors de l'élaboration de politiques et de procédures à l'appui de la Loi sur l'éducation révisée et dans les réformes législatives à venir.
- ❑ Permettre aux élèves d'âge mineur d'entamer des procédures administratives et d'y participer activement, en particulier lorsqu'il est question de suspension ou d'expulsion d'élèves.
- ❑ Renforcer la participation étudiante aux travaux des administrations scolaires de district en ajoutant des dispositions bien claires dans la législation et en accordant un droit de vote aux personnes élues pour représenter la population étudiante.
- ❑ Veiller à ce que le ministère de l'Éducation offre des programmes d'éducation de la petite enfance dans toutes les localités du Nunavut.
- ❑ Prioriser le recrutement de jeunes personnes Inuites dans la profession enseignante conformément au plan d'embauche des Inuits.
- ❑ Ajouter les définitions des termes inclusion scolaire et soutien à l'élève dans la Loi sur l'éducation, et voir à ce que les enfants, les jeunes et leurs familles connaissent les mesures de soutien à leur disposition. Clarifier dans la loi les définitions des termes programme d'enseignement et programme scolaire; spécifier quelles matières relèvent de chacun des programmes et à qui revient la responsabilité de chacune d'elles.
- ❑ Introduire le concept de personne mineure mature dans la Loi sur l'éducation afin de réduire les obstacles que rencontrent les élèves d'âge mineur qui souhaitent prendre leurs propres décisions et qui ont la maturité nécessaire pour le faire.

# MENTION SPÉCIALE DU BUREAU



## PROGRAMME PRÉSCOLAIRE PIRURVIK

Créer un programme d'éducation de la petite enfance adapté à la culture et de qualité était le rêve de Tessa Lochhead et de Karen Nutarak, et ce rêve devient réalité dans plusieurs localités aux quatre coins du territoire.

La méthode d'éducation préscolaire du Centre Pirurvik, originaire de Pond Inlet, mélange la méthode d'enseignement Montessori au savoir traditionnel inuit, en ligne avec la valeur sociétale inuite pilimmaksarniq. Ensemble, ces approches créent un milieu d'apprentissage dirigé par l'enfant, ce qui permet à ce dernier d'apprendre sur les sujets de son choix, de la façon et à un rythme lui convenant.

Sept garderies situées à Arctic Bay, à Cambridge Bay, à Igloolik, à Iqaluit, à Rankin Inlet, à Taloyoak, ainsi que la garderie Naurainnuk, à Pond Inlet, accueilleront la méthode d'éducation préscolaire du Centre Pirurvik dans leur programmation destinée aux enfants de trois mois à cinq ans.

Le Bureau espère que cette approche novatrice à l'éducation de la petite enfance continuera à s'étendre au Nunavut.



Références photographiques : Leah Kippomee Ryan Kadloo, de Pond Inlet, prend du bon temps pendant une activité de dépeçage de phoque.

adultes de les écouter et de les prendre au sérieux. Nous avons répété ce message au ministère de l'Éducation, puis dans le mémoire de notre bureau sur les modifications projetées à *la Loi sur l'éducation*, lequel comporte huit recommandations (figure 13).

Le suivi du processus de révision législative conservera une grande importance pour notre bureau pendant l'année budgétaire à venir, car il est prévu que le ministère de l'Éducation dépose les révisions projetées à *la Loi sur l'éducation* à l'Assemblée législative au cours de l'exercice 2019-2020.

### AYONS LES IDÉES CLAIRES — UJJIQSUQTA

Dans le cadre de sa campagne promouvant la consommation responsable d'alcool, *Ayons les idées claires — Ujjiqsuqta*, le ministère des Finances a annoncé qu'une stratégie jeunesse serait lancée en 2018-2019 après consultation des jeunes pour informer celle-ci. Nous avons pris connaissance du contenu du site web de la campagne, où est décrite l'histoire de jeunes de la 6e année à la 8e année de la région du Kivalliq qui ont soumis leurs dessins dans le cadre d'un concours visant à choisir les illustrations qui figureraient dans un calendrier pour 2019. Malgré la participation des jeunes, il y a un flou quant à l'importance de leur contribution à la campagne *Ayons les idées claires — Ujjiqsuqta*.

L'activité accrue de cette campagne dans les médias sociaux en 2018-2019 comporte la publication de renseignements pour les lectorats parental et tuteur, et d'une série de capsules-conseils en matière de consommation d'alcool : « comment savoir si les jeunes consomment de l'alcool »; « conseils pour parler aux jeunes »; et « retarder la consommation d'alcool chez les jeunes<sup>17</sup> ». Notre bureau approuve la diffusion de ces renseignements, mais nous souhaiterions également que soient véhiculés des renseignements destinés aux jeunes et abordant leurs préoccupations à propos de l'alcool. Des séances d'information comme celles qui ont eu lieu dans plusieurs localités cette année devraient être organisées de façon continue en appui à l'article 17 de *la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*, c'est-à-dire le droit d'un enfant d'avoir accès à l'information importante pour sa santé et son bien-être.

### LÉGALISATION DU CANNABIS

Cette année, le Bureau était particulièrement soucieux de se tenir au courant des prochaines étapes du GN quant à la réglementation du cannabis dans le territoire. Notre bureau était particulièrement intéressé dans



Article 33: *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*

Toutes les jeunes personnes ont le droit d'être protégées contre les drogues dangereuses.



FIGURE 14: RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA LÉGALISATION DU CANNABIS

### A-t-on répondu aux recommandations du Bureau concernant la légalisation du cannabis?

#### NON

Nous avons recommandé que l'âge minimum pour l'achat et la consommation soit fixé à 21 ans et que cette disposition soit assortie de restrictions quant à la quantité et à la puissance des produits du cannabis pour les jeunes de moins de 25 ans.

L'âge légal pour avoir accès au cannabis ou à ses accessoires a été fixé à 19 ans<sup>19</sup>.

Nous avons recommandé de faire une campagne de sensibilisation jeunesse pour le public s'articulant autour des répercussions du cannabis sur un jeune cerveau et de l'usage responsable, et de planifier la création et le déploiement de mesures de prévention avant la légalisation du cannabis.

Le ministère de la Santé et le ministère des Finances ont effectivement disséminé des renseignements généraux à propos du cannabis avant et après la légalisation. Nous espérons voir apparaître des campagnes jeunesse dans l'avenir prochain.

Nous avons recommandé qu'un pourcentage réglementaire des taxes provenant de la vente du cannabis soit consacré à la recherche, à l'éducation publique, au suivi, à la réduction des effets dommageables et au traitement des problèmes liés au cannabis.

À l'heure actuelle, toutes les taxes provenant de la vente de cannabis vont dans le Trésor public en vue d'une affectation grâce au processus de gestion de dépenses. Nous avons toutefois le plaisir de constater que la part du budget consacrée à la responsabilité sociale a été augmentée après la légalisation du cannabis.

#### OUI

Nous avons soulevé des préoccupations à propos de l'exposition des enfants et des jeunes à la fumée secondaire et de l'entreposage responsable du cannabis à la maison.

Bien que la fumée secondaire ne soit pas expressément mentionnée dans la législation, une personne pourrait être en contravention avec la loi si elle fume du cannabis à la maison et si, conséquemment, une personne mineure consomme du cannabis.

Nous avons recommandé la mise en place d'un système sévère avec augmentation des peines en cas de récidive pour les adultes approvisionnant les jeunes en cannabis.

Fournir du cannabis ou des accessoires pour consommer du cannabis à une personne mineure est considéré comme une infraction grave selon la *Loi sur le Cannabis*.

Les personnes reconnues coupables de cette infraction sont susceptibles de recevoir différentes amendes et/ou peines d'emprisonnement pour leur première infraction et lors de récidives.

<sup>17</sup> Let's Be Aware. (2018). Récupéré de <https://www.facebook.com/ResponsibleNunavut/>

<sup>19</sup> La Loi sur l'âge de la majorité énonce qu'une personne cesse d'être mineure dès qu'elle a 19 ans.

l'objectif du GN de « veiller à la santé et à la sécurité des Nunavummiuts, surtout des jeunes<sup>18</sup> ».

La législation territoriale du Nunavut en matière de cannabis, la Loi sur le cannabis et la Loi modifiant certaines lois concernant le cannabis, a été adoptée en juin 2018, la majorité des dispositions entrant en vigueur à la légalisation fédérale du cannabis en octobre 2018.

Le Bureau a fait deux recommandations relevant de la responsabilité du gouvernement fédéral :

- \* Nous avons recommandé que les détaillants soient assujettis à des restrictions quant à la vente de cannabis sous forme de produits attrayants pour les enfants; sucettes, bonbons, etc.
- \* Nous avons recommandé que l'emballage énonce les données sur la puissance du cannabis et ses dangers potentiels.

À l'heure où la législation fédérale se dirige vers la légalisation de la vente de cannabis sous forme comestible, sous forme d'extrait et sous forme de préparation topique, notre bureau continuera à suivre toutes les campagnes à venir qui ciblent directement les enfants et les jeunes en 2019-2020. Les recommandations formulées par le Bureau au GN à propos de la légalisation du cannabis se trouvent à la figure 14.

## SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Avant l'ouverture de notre bureau, le Bureau du vérificateur général du Canada a audité et publié trois rapports liés aux services offerts aux enfants et aux jeunes dans le territoire, à savoir :

- \* *Programmes et services visant les enfants, les jeunes et les familles au Nunavut (mars 2011)*
- \* *La sécurité des écoles et des garderies au Nunavut (novembre 2013)*
- \* *Rapport de suivi sur les services à l'enfance et à la famille au Nunavut (mars 2014)*

Notre bureau a suivi le progrès réalisé par les ministères pour répondre aux recommandations du Bureau du vérificateur général, car nous croyons que la mise

en œuvre de celles-ci améliorerait la prestation de services gouvernementaux aux enfants et aux jeunes dans le territoire. Bien que notre bureau n'ait pas mené d'évaluation officielle, l'étude des renseignements recueillis des trois ministères, en plus d'autres renseignements pertinents, nous a permis de mettre en lumière des secteurs qui nécessitent toujours une amélioration quant à la mise en œuvre des recommandations faites par le Bureau du vérificateur général, et d'écrire aux ministères respectifs.

Nous avons informé le ministère des Services à la famille que des lacunes importantes demeuraient malgré ses démarches pour répondre aux recommandations de 2011 et de 2014 du Bureau du vérificateur général. Dans notre correspondance, nous l'avons avisé que depuis notre ouverture en 2015, 70 % de tous les dossiers de défense des droits individuels touchaient le ministère des Services à la famille et que 94 % de ces dossiers avaient rapport à des questions en matière de protection de l'enfance. Il est déplorable que nombre d'entre elles — conformité à des normes de base, consignation de renseignements essentiels sur les enfants pris en charge, gestion du personnel — soient aussi soulevées dans les rapports du Bureau du vérificateur général. Cela démontre clairement que le ministère doit accroître ses efforts pour que les enfants et les jeunes reçoivent des services adéquats, et que les recommandations du Bureau du vérificateur général soient convenablement abordées.

Notre correspondance au ministère de l'Éducation soulignait trois secteurs nécessitant une amélioration : les inspections de garderies, les exercices d'évacuation en cas d'incendie en milieu scolaire, et le mode de gestion des éléments non conformes signalés dans les rapports d'inspection de garderies. Notre suivi des progrès accomplis par le ministère en vue de répondre aux recommandations du Bureau du vérificateur général a révélé qu'entre 2013 et 2017, certaines inspections de garderies n'avaient pas été effectuées annuellement, ce qui est exigé par la Loi sur les garderies et recommandé par le Bureau du vérificateur général. De plus, lorsque nous avons demandé et reçu, pour huit écoles choisies aléatoirement, les dates des exercices d'évacuation en cas d'incendie pour l'année scolaire 2016-2017, nous avons constaté que l'une des huit écoles respectait l'exigence des six exercices d'évacuation par année (trois par saison); deux d'entre elles l'avaient peut-être respectée, et cinq autres ne l'avaient pas respectée. Nous avons aussi incité le ministère à revoir la gestion des éléments non conformes signalés dans les rapports d'inspection de garderies pour assurer la sécurité des jeunes du Nunavut. Cette recommandation

<sup>18</sup> Ministère des Finances du gouvernement du Nunavut. (2018). Regulating Cannabis in Nunavut – A Proposal for Consideration and Discussion. Récupéré de [https://www.gov.nu.ca/sites/default/files/rpt\\_-\\_regulating\\_cannabis\\_in\\_nunavut-eng.pdf](https://www.gov.nu.ca/sites/default/files/rpt_-_regulating_cannabis_in_nunavut-eng.pdf)



a été fondée sur la recommandation du Bureau du vérificateur général qui préconise que le ministère s'assure de la mise en œuvre de mesures correctives pour tous les éléments non conformes figurant dans les rapports d'inspection des garderies avant la délivrance de permis. Le ministère de l'Éducation a répondu notre correspondance, indiquant qu'il poursuivra ses efforts pour terminer toutes les inspections des garderies à l'intérieur d'une période de 12 mois, qu'il continuera à améliorer sa documentation des suivis et des dénouements liés aux éléments non conformes, et qu'il affectera des ressources supplémentaires pour que toutes les écoles effectuent le nombre d'exercices d'évacuation exigés.

De la même façon, nous avons incité le ministère des Services communautaires et gouvernementaux à s'assurer que les inspections des garderies par le service des incendies sont effectuées conformément aux procédures internes et que les inspections des écoles par le service des incendies sont réalisées avec documentation à l'appui. Nous avons établi que ces secteurs devaient être améliorés après l'insuccès de sept garderies choisies aléatoirement à répondre aux recommandations du Bureau du vérificateur général quant à la fréquence des inspections pour la prévention des incendies. Les renseignements reçus ne nous démontraient pas que des inspections pour la prévention des incendies étaient effectuées une fois par année, le minimum exigé, puisqu'aucun rapport d'inspection n'avait été produit pour trois de ces sept garderies en 2016, et pour deux d'entre elles en 2017. De plus, en dépit de l'information reçue du ministère affirmant que des inspections pour la prévention des incendies avaient été effectuées dans les écoles deux fois par année, la documentation ultérieure n'appuyait pas cette affirmation. Les réponses à notre demande quant aux dates d'inspection pour la prévention des incendies de sept écoles choisies aléatoirement ont révélé que, dans un cas particulier, aucun rapport d'inspection de prévention des incendies n'avait été produit, ni en 2015 ni en 2016.

Notre bureau suit les progrès de ces trois ministères pour répondre aux recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général; néanmoins, nous les avons avisés que le Bureau se réjouit de continuer à travailler avec eux pour que les ministères, et les gens qui y travaillent, soutiennent et promeuvent les droits des enfants et des jeunes, et que les services reçus par les jeunes du Nunavut s'améliorent.

## EXAMEN DES DÉCÈS ET DES BLESSURES GRAVES

Cet aspect de notre travail consiste à étudier les cas où un enfant ou une jeune personne recevant des services

gouvernementaux subit une blessure grave ou décède. Ces examens sont de précieuses occasions pour apprendre des erreurs commises. Ils ne visent pas à trouver un bouc émissaire. Plutôt, ils permettent d'essayer de comprendre les erreurs commises et d'apporter des changements afin de prévenir la récurrence de tels événements.

Nous reconnaissons que mener de tels examens demande beaucoup de délicatesse. Il faut avoir les connaissances adéquates et une capacité à exercer une grande rigueur. Par conséquent, nous continuons à développer ce programme avec grand soin et minutie. L'article de la Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse afférent à l'examen des blessures graves et des décès n'est pas encore en vigueur.

## ACTIVITÉS RELATIVES À L'EXAMEN DES BLESSURES GRAVES ET DES DÉCÈS DE 2018-2019

Comme nous nous concentrons sur l'examen systématique des services en santé mentale, il y a eu un ralentissement dans le développement du programme d'examen des blessures graves et des décès en 2018-2019, mais le travail dans ce secteur s'est poursuivi. En avril 2018, le personnel du Bureau a participé à une enquête de coroner portant sur le décès d'un enfant pendant qu'il était à la charge du ministère des Services à la famille. Notre participation à cette enquête nous a permis de remarquer des ressemblances et des différences entre le rôle de l'enquête de coroner et celui de notre programme à venir. Si les fonctions de coroner en chef et de représentante ou représentant du Bureau donnent le même pouvoir de faire des recommandations pour prévenir d'autres décès dans des circonstances semblables, l'autorité exclusive d'examiner les blessures graves des enfants et des jeunes incombe aux représentants. Une recherche sur les blessures graves a été menée à terme cette année; elle comportait un volet spécifique sur l'obligation de signalement et la définition de ce qui constitue une blessure grave. Les deux personnes affectées à la recherche systématique s'attarderont au développement de cette composante de notre travail consistant en l'examen des blessures graves et des décès, ce qui devrait accélérer le développement global du programme en 2019-2020.

## COMMUNICATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

Le Bureau a l'obligation légale de sensibiliser la population du Nunavut aux droits de l'enfant et de la renseigner sur le travail que son équipe peut faire avec les jeunes pour faire valoir leurs droits. Les occasions créées par ce secteur de notre travail sont tout aussi importantes pour nous permettre d'écouter la population du Nunavut et de l'entendre sans intermédiaire parler des problèmes touchant les jeunes.

Notre travail de sensibilisation du public revêt plusieurs formes : présentations, séances d'information, initiatives pour se rapprocher des gens, concours, création de matériel promotionnel, participation à des événements publics et entretien du site web de notre bureau ([www.rcynu.ca](http://www.rcynu.ca)). Toutes ces activités partagent un même but, celui de bâtir et de renforcer des relations avec nos nombreuses parties intéressées : les enfants, les jeunes, les familles, le GN et ses autorités désignées, et le grand public.

FIGURE 15: VISITES DES LOCALITÉS PAR LE BUREAU



CHESTERFIELD INLET • 23 - 27 AVRIL 2018



CAMBRIDGE BAY • 3 - 18 MAI 2018



TALOYOAK • 19 - 24 AOUT 2018

## ACTIVITÉS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION DU PUBLIC POUR 2018-2019

En 2018-2019, nous avons continué à mettre à exécution les initiatives principales résumées dans notre plan en ce qui concerne la communication et la sensibilisation du public. Comme les ressources nous le permettaient, nous avons stratégiquement mis en œuvre de nouvelles initiatives.



POND INLET • 27 - 31 AOUT 2018



RANKIN INLET • 23 - 28 SEPTEMBRE 2018



KIMMIRUT • 9 - 12 OCTOBRE 2018



RESOLUTE BAY • 14 - 16 OCTOBRE 2018



Article 8: *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*

Toutes les jeunes personnes ont le droit d'avoir une identité, un document officiel reconnaissant qui elles sont.

## ACTIVITÉS DE RAPPROCHEMENT

Cette année, le Bureau a encore une fois atteint son but de visiter 12 localités. L'utilisation d'un calendrier cyclique assure la présence de notre personnel dans chaque localité au moins une fois tous les deux ans. Notre bureau étant situé à Iqaluit et notre mandat étant de servir le territoire entier, il est essentiel que nous poursuivions nos efforts afin de rejoindre toutes les localités pour les conscientiser au sujet des droits de l'enfant et de notre travail.

Les résultats à nos sondages sur la satisfaction de la clientèle, ainsi que les localités d'où proviennent nos dossiers, démontrent que nos efforts pour nous rapprocher du public portent leurs fruits. En 2018-2019, plus de la moitié (51 %) de nos dossiers de défense des droits individuels provenaient de localités du Nunavut autres qu'Iqaluit, et seulement 23 % des prestataires des services sondés ont signalé qu'ils ne connaissaient pas le Bureau avant de travailler avec nous. Il est évident que le nombre de personnes connaissant l'existence de notre bureau s'est accru au cours des trois dernières années; toutefois, nous admettons qu'il reste beaucoup de travail à faire.

Deux groupes seront dans la mire de notre bureau dans ses initiatives pour faire connaître son travail : les parents et les jeunes. Les sondages réalisés auprès de ces deux groupes ont indiqué que 56 % des parents et 67 % des jeunes ne connaissaient pas du tout le Bureau avant de travailler avec nous sur une affaire de défense des droits. Nous prévoyons que ces statistiques changeront au fur et à mesure que nous poursuivrons la prestation de l'atelier sur l'autonomie sociale aux jeunes de la 7e année à la 12e année dans chaque localité, que nous commencerons à offrir un jeu sur les droits pour les enfants de la 3e année à la 6e année, et que nous élaborerons et offrirons un atelier sur la défense des droits familiaux.

Le personnel du Bureau continuera à rencontrer les jeunes, les personnes âgées, les familles, le grand public et les prestataires de services aux enfants et aux jeunes régulièrement dans le cadre de chaque visite dans les localités. Entendre parler directement les Nunavoises et les Nunavois des problèmes touchant les jeunes de leurs régions façonne tous les aspects de notre travail de défense. La figure 15 présente une récapitulation de nos visites de localités cette année.



**ARCTIC BAY • 17 - 19 OCTOBRE 2018**



**QIKIQTARJUAQ • 11 - 14 MARS 2019**



**SANIKILUAQ • 4 - 8 NOVEMBRE 2018**



**ARVIAT • 24 FÉVRIER - 1ER MARS 2019**



**PANGNIRTUNG • 4 - 8 FÉVRIER 2019**



**IQALUIT • ADMINISTRATION CENTRALE**

## RESSOURCES EN MATIÈRE DE DROITS DE L'ENFANT

### MOSESIE FAIT VALOIR SES DROITS

Cette année, le Bureau a terminé son premier livre nunavois sur les droits de l'enfant, *Mosesie fait valoir ses droits*. Le Bureau a conclu un partenariat avec le ministère de l'Éducation et Inhabit Education afin de créer ce livre dans le cadre du programme d'alphabétisation équilibrée. Des activités d'enrichissement ont aussi été créées pour aider les éducatrices et les éducateurs à aborder la matière traitée et pour susciter des suggestions d'activités étudiantes. Des exemplaires du livre et des activités d'enrichissement adaptés à un niveau de lecture de 3e année ont été distribués dans toutes les écoles du Nunavut.

*Mosesie fait valoir ses droits*, c'est l'histoire d'un jeune garçon qui a de la difficulté à voir ce qui est au tableau en classe. Il en fait part à sa sœur et à sa mère, qui l'aident à faire valoir ses droits; d'abord auprès de son enseignante pour qu'il ait une place à l'avant dans la classe, et finalement, auprès des services de santé pour qu'il ait un rendez-vous avec l'optométriste lorsqu'elle viendrait en ville. Mosesie apprend à connaître son droit à l'éducation et son droit aux soins de santé. Il apprend également ce que signifient la défense des droits et le droit de s'exprimer, et que les adultes ont une responsabilité de l'aider.

### EXPRIMEZ-VOUS : ATELIER SUR L'AUTONOMIE SOCIALE

Cette année, le personnel du Bureau a continué à présenter l'atelier créé au Nunavut, *Exprimez-vous : Atelier sur l'autonomie sociale*, aux élèves de la 7e année à la 12e année dans l'ensemble du territoire. Cet atelier amusant et interactif est utilisé pour éduquer les jeunes du Nunavut au sujet de leurs droits et pour favoriser l'élargissement des compétences en autonomie sociale. À la fin de l'année budgétaire 2018-2019, 610 élèves dans 13 localités du Nunavut avaient participé à l'atelier.

### SILA IS COLD: THE IGLOO GAME [Sila a froid : le jeu de l'iglou]

Ayant reçu des commentaires positifs de la part des gens qui ont participé à l'atelier et du personnel éducatif, nous avons créé une activité sur les droits de l'enfant pour les

### ❄ DÉFILÉ DU PÈRE NOËL



Photo credit: Sandra Omik

Cette année, le personnel du Bureau a participé au défilé du père Noël de la Cité d'Iqaluit, où il a distribué des exemplaires de *Mosesie fait valoir ses droits* ainsi que des cannes de bonbon.

élèves du primaire. *Sila is Cold: The Igloo Game* est une activité qui s'adresse surtout aux élèves de la 3e année à la 6e année. L'activité commence avec une mise en situation : Sila grelotte et a très froid. Au fur et à mesure que les personnes participantes apprennent les droits et les responsabilités de Sila grâce à des photos, des blocs sont placés pour former un iglou autour d'elle. Une fois toutes les photos en place, Sila se réchauffe parce que son iglou est terminé. Nous continuerons à utiliser cette ressource lors des prochaines visites de localités.

### SITE WEB

Le Bureau utilise son site web pour communiquer de l'information à ses nombreuses parties intéressées. Le site web ([www.rcynu.ca](http://www.rcynu.ca)) offre des renseignements sur les différents aspects de notre travail, mais il offre également des exemples d'interventions que notre personnel peut faire pour aider les jeunes et leurs familles. Vous y trouverez des comptes-rendus des récentes visites des localités, de même que l'ensemble des publications, des communiqués de presse et des rapports du Bureau.

Les données du site web compilées du 1er avril 2018 au 31 mars 2019 ont démontré que le nombre de sessions de navigation effectuées par des internautes au Nunavut a augmenté, passant de 48 % en 2017-2018 à 53 % pour cette année budgétaire.

### MESSAGERIE TEXTE

Le Bureau, reconnaissant que beaucoup de jeunes préfèrent communiquer par messages textes, et inspiré



Article 21: *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*

Toutes les jeunes personnes ont droit à la prévenance et à la protection si elles ont été adoptées ou sont placées en famille d'accueil.

par le lancement réussi du service de messagerie texte de Jeunesse, J'écoute dans le territoire, a entrepris d'offrir ses services de défense des droits au moyen de la messagerie texte. Pour ce faire, il a regardé ce qui se faisait en matière de services par messagerie texte dans l'ensemble des bureaux de défense des enfants canadiens et auprès de Jeunesse, J'écoute et de la ligne d'écoute jeunesse LGBT. À la fin de 2018-2019, le Bureau avait choisi une entreprise pour soutenir son service de messagerie texte et entamé le processus d'adaptation de sa ligne téléphonique sans frais aux messages texte. Le Bureau se réjouit d'offrir à la population du Nunavut une nouvelle façon de communiquer avec lui en 2019-2020.

## CONSOLIDATION DE RELATIONS

Au printemps 2018, le Bureau a signé des protocoles avec le ministère de l'Éducation, le ministère des Services à la famille, le ministère de la Santé et le ministère de la Justice. Ces protocoles guident les relations de travail entre le Bureau et chaque ministère. Ils traitent :

- ❄ De la *Loi sur le représentant de l'enfance et de la jeunesse*;
- ❄ Du droit d'accès à l'information du Bureau et des processus quant à la demande et à la production de cette information;
- ❄ De la méthode de travail du Bureau concernant la défense des droits; et des responsabilités de chaque partie;
- ❄ Du but et de la fréquence des réunions proactives entre le Bureau et le ministère concerné.

Les protocoles assurent une bonne compréhension quant à comment travailler ensemble pour obtenir des résultats optimaux pour les jeunes du Nunavut.

Le Bureau a tenu des réunions proactives avec chacun des quatre principaux ministères servant les enfants et les jeunes (Éducation, Services à la famille, Santé, Justice); en tout, il y a eu huit réunions à l'automne 2018 et au printemps 2019. Le Bureau a profité de celles-ci pour transmettre les statistiques sur les dossiers propres à chaque ministère, en plus d'y discuter des recommandations provisoires issues de l'examen systémique des services en santé mentale pour les enfants et les jeunes du Nunavut et de divers problèmes systémiques officieux. (Voir les pages 22 à 25 du présent rapport pour des détails additionnels.) À chacune des rencontres proactives, le Bureau a demandé un compte-rendu quant au travail de chaque ministère pour améliorer la coordination des services. Encore une fois, ces rencontres particulières avec chacun des ministères ont révélé que le GN n'accomplissait pas de progrès notable pour régler l'inadéquation de la coordination des services.

# JEUNES À L'OUVRAGE POUR DU CHANGEMENT



## CANETTES VIDES AU SERVICE D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Ce qui était à l'origine un programme de recyclage s'est transformé en initiative stimulante où des jeunes s'entraident.

En 2017, Denise Nowyuk a lancé un programme de recyclage de canettes de boisson gazeuse vides à Pangnirtung. Comme elle reçoit 1 500 \$ d'une source du sud pour chaque conteneur maritime plein, elle cherche maintenant des moyens efficaces pour que l'agent amassé grâce au projet soit investi dans sa collectivité.

Au cours de la dernière année, Denise a utilisé ces fonds pour financer des festins communautaires, ainsi que des activités de danse et de patinage sur glace pour les jeunes. À l'été, Denise projette d'organiser des activités plein air — baseball, soccer, volleyball et basketball — parce qu'« il n'y a pas beaucoup de choses à faire pour les enfants et les ados pendant l'été ».

En voyant le résultat de son travail acharné, beaucoup de jeunes personnes ont voulu s'impliquer. Aujourd'hui, le groupe Amaruit est fort de ses 20 jeunes, affairés à remplir leur quatrième conteneur maritime, et continue à trouver des façons ingénieuses d'investir l'argent provenant du recyclage dans la collectivité.

Poursuivez votre excellent travail, Denise et Amaruit! Nous brûlons d'impatience de voir ce que vous entreprendrez ensuite.



Photo offerte par : Denise Nowyuk  
Le groupe Amaruit.

## JOURNÉE NATIONALE DE L'ENFANT



La Journée nationale de l'enfant est célébrée chaque année, le 20 novembre, pour souligner la ratification par le Canada de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies. Cette année, le Bureau a célébré la Journée nationale de l'enfant de plusieurs façons :



## CONCOURS VOTRE HISTOIRE, VOTRE VOIX

Cette année, le Bureau a organisé son quatrième concours Votre histoire, votre voix sur le thème du droit de l'enfant à l'éducation, lequel correspond aux articles 28 et 29 de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.

Plus de 150 jeunes nunavoises et nunavois dans 11 classes ont participé au concours de 2018-2019. Un jury d'évaluation constitué d'effectif du Bureau a évalué chaque bulletin de participation en fonction de la créativité, de l'originalité et du respect du thème. Merci à toutes les classes qui ont participé et félicitations aux gagnantes et aux gagnants du concours de cette année!



- ▲ Classe 1a de l'école primaire Rachel Arngnamaktiq, à Baker Lake
- ◀ Classe de 11e année de l'école secondaire Paatsaali, à Sanikiluaq
- ▼ Classe mixte de 7e, de 8e et de 9e années de l'école secondaire Qiqirtaq Ilihakvik, à Gjoa Haven



## DÉFILÉ DES GARDERIES

Cette année, les garderies d'Iqaluit ont organisé un défilé d'autobus scolaires où paraient, à bord de trois autobus décorés de serpentins colorés et arborant une banderole du Bureau à l'effigie de la Journée nationale de l'enfant, des enfants ainsi que du personnel de garderies et du Bureau pour afficher leur soutien aux droits des enfants et des jeunes.

## REPAS DU MIDI À L'ÉCOLE SECONDAIRE INUKSUK

Le Bureau a parrainé et a préparé un repas spécial pour le midi de la Journée nationale de l'enfant à l'école secondaire Inuksuk. Avec l'aide de Lael Kronick, qui enseignante sur l'alimentation, et celle d'élèves, nous avons nourri plus de 100 élèves et membres du personnel. Un kiosque d'information était également installé dans la cafétéria pour inciter les élèves à se renseigner sur leurs droits et le travail de notre bureau.



Article 30: *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*

Toutes les jeunes personnes ont le droit de pratiquer leur propre culture, leur propre religion et leur propre langue.



## PRÉSENTATIONS, RÉUNIONS IMPORTANTES ET VISITES DE LOCALITÉS

Arctic Bay : écoles, prestataires de services du GN, grand public

Arviat : écoles, prestataires de services du GN, grand public

Salon professionnel de Baffin

Cambridge Bay : écoles, prestataires de services du GN, grand public

Centre de services du Nord de l'Agence du revenu du Canada

Le personnel du Bureau a participé à l'ouverture et à la table ronde d'une rencontre sur les services de rapprochement individualisés.

Croix-Rouge Canadienne

Conseil canadien des défenseurs des enfants et des jeunes (Conseil)

- \* Réunion automnale : Moncton
- \* Réunion printanière : Iqaluit

Le Conseil se réunit en personne plusieurs fois par année. En juin, le Bureau était l'hôte de la réunion du Conseil à Iqaluit, au Nunavut. Cette réunion de deux jours a été agrémentée d'une visite guidée, de la participation à une cérémonie d'allumage du qulliq, d'une dégustation d'aliments traditionnels et d'une performance musicale des Inuksuk Drum Dancers. La page 13 comporte des détails sur une troisième journée qui s'est ajoutée au programme et avait comme thème la culture inuite.



Le Conseil découvre et redécouvre la musique des Inuksuk Drum Dancers.

- \* Réunion hivernale : Toronto
- \* Webinaire sur *Exprimez-vous* : Atelier sur l'autonomie sociale

Chesterfield Inlet : écoles, prestataires de services du GN, grand public

Initiative Les enfants d'abord

- \* Région du nord
- \* Nunavut Tunngavik Inc.

Le personnel du Bureau a participé à une réunion avec le gouvernement fédéral, l'Inuit Tapiriit Kanatami et d'autres parties intéressées concernant l'initiative relative aux services de garde propres à la population inuite.

Cité d'Iqaluit

- \* Audition du dossier du centre Umingmak par la Commission d'appel de l'aménagement
- \* Période d'inscription aux sports et loisirs
- \* Défilé du père Noël
- \* Camp de jour estival

Ministère de l'Éducation

- \* Séance de formation sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants
- \* Consultations sur la *Loi sur l'éducation*
- \* Conférence des directrices et directeurs du Nunavut
- \* Conférence du personnel enseignant du Nunavut



*The Representative presents at the Nunavut Teacher's Conference plenary session, hosted in Iqaluit in February 2019.*

- \* Équipe de la haute direction (2 réunions proactives)

Marche pour la Journée Choisir la vie

Ministère des Services à la famille

- \* Formation de base pour les travailleuses et les travailleurs des services sociaux communautaires
- \* Centre jeunesse Ilagiittugut
- \* Évaluation du centre jeunesse Ilagiittugut
- \* Refuge pour personnes intoxiquées d'Iqaluit
- \* Service de liaison avec la clientèle d'Ottawa
- \* Équipe de la haute direction (2 réunions proactives)

Ministère de la Santé

- \* Camp Makimautiksat pour le bien-être et l'émancipation des jeunes du Nunavut
- \* Révision de la Politique de déplacement pour raison médicale
- \* Formation initiale pour le personnel en santé mentale

# MENTION SPÉCIALE DU BUREAU



## PROGRAMMATION POUR LES HOMMES ET LES GARÇONS

En 2018-2019, le ministère des Services à la famille a financé des initiatives communautaires où était reconnue l'importance d'aider les hommes et les garçons en les faisant participer à des discussions sur la prévention de la violence au sein de leurs relations, de leurs familles et de leurs environnements.

Ces programmes se déroulaient à Kugluktuk, à Pond Inlet, et à Sanikiluaq et permettaient aux participants de pratiquer diverses activités; fabriquer des outils traditionnels; élargir un réseau de soutien dans leur milieu; se raconter et discuter des difficultés et des combats quotidiens, le tout dans un espace sûr. Même si les projets de chaque programme différaient légèrement, tous portaient sur la santé, la guérison et le rétablissement des hommes après des expériences de violence et de traumatismes.



Références photographiques :  
Danny Maktar

À Pond Inlet, pêche à l'omble chevalier avec technique à la dandinette, avant l'installation de filets.

Un des participants a confié : « Je me sens bien avec le fait que je suis ici dans un groupe d'hommes », tandis qu'un autre expliquait qu'il en retirait « un sentiment de satisfaction ».

Nous aimerions souligner le travail acharné des bénévoles de chaque localité qui ont rendu ces programmes possibles, et encourageons le ministère des Services à la famille à continuer de financer ces initiatives et d'autres projets semblables par le biais de subventions pour des initiatives à l'intention des hommes et des garçons.

- \* Secretaria Secrétariat de la qualité de vie
- \* Équipe de la haute direction (2 réunions proactives)

### Équipe bien-être jeunesse

- \* Séance d'information
- \* Tournoi de jeux vidéos

Iqaluit : écoles, prestataires de services du GN, grand public

Présentation de l'Inuit Tapiriit Kanatami sur la prévention de l'exploitation sexuelle d'enfants lors du forum d'Inuit Nunangat



Sur la photo, Lynn Matte est avec Bonnie Poole, du Bureau du défenseur des enfants et de la jeunesse de Terre-Neuve-et-Labrador.

### Ministère de la Justice

- \* Enquête de coroner
- \* Centre de détention pour jeunes contrevenants Isumaqsunngittukkuvik
- \* Équipe de la haute direction (2 réunions proactives)

### Jeunesse, J'écoute

Kimmitut : écoles, prestataires de services du GN, grand public

### Ligne d'écoute jeunesse LGBT

### Journée nationale de l'enfant

- \* Visite des garderies de la ville en autobus
- \* Repas du midi et kiosque d'information à l'école secondaire Inuksuk



Article 17: Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies

Toutes les jeunes personnes ont droit à l'information qui les aidera à rester en bonne santé.

## Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (MMIWG)

- ❄ Perspectives et pratiques exemplaires inuites
- ❄ Prérencontre des personnes participantes d'Iqaluit



*Inuvik, Territoires du Nord-Ouest*

**Présentation du service de coordination des programmes jeunesse de Nunavut Tunngavik inc.**

**Collège de l'Arctique du Nunavut**

- ❄ Étudiantes et étudiants en administration
- ❄ Foire d'information communautaire

**Pangnirtung : écoles, prestataires de services du GN, grand public**

**Séance de mobilisation pour la protection de l'enfance de Pauktuutit**

Pauktuutit Inuit Women of Canada (Pauktuutit) a organisé en septembre 2018 une séance de mobilisation sur le thème de l'exploration de la législation fédérale sur les services à l'enfance et à la famille inuits. L'objectif était de s'assurer que les droits, les besoins et les aspects urgents des femmes et des enfants inuits fassent partie du projet de loi proposé pour s'attaquer à la surreprésentation des enfants et des jeunes autochtones pris en charge. Notre bureau ainsi que des représentantes et des représentants de l'ensemble d'Inuit Nunangat et d'autres agglomérations urbaines y ont participé, avec pour corolaire la soumission par Pauktuutit de 12 recommandations principales au gouvernement fédéral, lesquelles recommandations préconisant l'inclusion de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies parmi les principes directeurs dans le projet de loi.

En février 2019, le projet de loi C-92 concernant les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis a été présenté au Parlement. Bien qu'il n'ait pas encore force de loi, il peut avoir une influence considérable sur les services à l'enfant et à la famille dans le territoire, et par ricochet, sur les jeunes du Nunavut.

**Centre de ressources Piruqatigiit**

## Dialogue de Plan International Canada, Les jeunes pour l'égalité des genres

Le Bureau du représentant de l'enfance et de la jeunesse a fait équipe avec Plan International Canada et l'école secondaire Inuksuk pour faciliter à Iqaluit un dialogue sous le thème Les jeunes pour l'égalité des genres. Ce dialogue portait sur les objectifs de développement durable des Nations Unies quant à l'égalité des genres. Treize jeunes personnes, dont une attirée à la facilitation auprès de ses pairs et une autre à la prise de notes, y ont participé. L'une d'entre elles a ensuite été choisie pour se rendre à Ottawa pour une conférence d'écrivains et d'écrivains où l'ensemble des renseignements découlant de tous les dialogues organisés au Canada a fait l'objet d'un examen collectif pour créer un plan d'action mené par les jeunes qui sera présenté au gouvernement fédéral.

**Pond Inlet : écoles, prestataires de services du GN, grand public**

**Sous-ministres du Secrétariat de la qualité de vie**

**Centre de recherche sur la santé Qaujigiartiit**

**Qikiqtarjuaq : écoles, prestataires de services du GN, grand public**

**Rankin Inlet : écoles, prestataires de services du GN, grand public**

**Gendarmerie royale du Canada**

- ❄ Commandant(e) divisionnaire
- ❄ Initiatives de surveillance à Iqaluit

**Resolute Bay : écoles, prestataires de services du GN, grand public**

**Sanikiluaq : écoles, prestataires de services du GN, grand public**

**Atelier sur les politiques jeunesse offert par la Commission des étudiants du Canada**

**Taloyoak : écoles, prestataires de services du GN, grand public**

**Foyer d'accueil Tammattaavik**

**Tungasuvvingat Inuit**

**Personnel du centre Umingmak**

**Parlement jeunesse 2018**

**YWCA Agvvik Nunavut**

# PERSPECTIVES POUR 2019-2020

Notre bureau recherche toujours de nouvelles façons de se rapprocher des jeunes du Nunavut des quatre coins du territoire. Au cours de l'année à venir, nous continuerons à le faire en allant les voir dans leurs localités. D'ailleurs, nous commencerons en 2019-2020 notre troisième tournée des localités! Ces tournées nous ont appris que pour nous rapprocher des jeunes, il n'y a rien de mieux que d'aller les rencontrer en personne dans un décor qui leur est familier. C'est de là que nous tirons de précieuses connaissances au sujet des jeunes personnes et des problèmes qu'elles doivent surmonter.

Nous planifions également de nouvelles initiatives pour nous rapprocher des jeunes dans l'année à venir. Elles consisteront à préparer une présence dans les médias sociaux et le lancement du service de messagerie texte de notre bureau. Nous avons bon espoir que ces initiatives contribueront à nous rapprocher d'un nombre élargi de jeunes personnes et à faire connaître notre bureau et les services d'aide que nous offrons. Nous lançons ces initiatives en admettant toutefois qu'elles sont dépendantes de la technologie, donc accessibles à seulement une partie des jeunes au Nunavut. C'est pour cette raison que nous continuerons à explorer d'autres voies pour étendre notre portée à l'ensemble des jeunes dans le territoire.

Dans l'année à venir, nous explorerons aussi des façons d'intensifier notre travail avec les familles. Celles-ci présentent pour les jeunes un environnement pour grandir et se développer, et les membres de la famille endossent souvent le rôle important de porte-parole naturel dans la vie de leurs enfants. Il est essentiel que les familles comprennent les droits que leurs enfants possèdent et que ces droits peuvent aider la famille en tant qu'unité. Ceci étant dit, le Bureau travaille sur les phases préliminaires de la création d'un atelier de défense des droits pour une clientèle parentale et tutrice, et l'atelier sera présenté dans les localités par le personnel du Bureau.

Figurent parmi les autres éléments importants pour l'année à venir : l'évaluation des connaissances du public et de l'efficacité du matériel promotionnel en ce qui concerne le Bureau; la réalisation d'audits de l'assurance qualité du programme de défense des droits individuels; la création d'un deuxième livre sur les droits de l'enfant dans le cadre du programme d'alphabétisation équilibrée du ministère de l'Éducation; et l'élaboration d'un outil nunavois pour l'évaluation des répercussions sur les droits de l'enfant.

Étant donné que notre organisme est engagé dans l'amélioration continue de la qualité, de nouvelles possibilités à explorer s'offriront toujours à nous à mesure que nous évoluerons en nous efforçant de suivre le rythme des changements autour de nous. Le Bureau se prépare à accueillir une nouvelle représentante ou un nouveau représentant de l'enfance et de la jeunesse en 2019-2020, et les bases établies au cours des cinq dernières années seront utiles au Bureau pendant cette période de transition. L'arrivée d'une nouvelle direction est propice aux nouvelles idées et ouvre un nouveau chapitre important dans l'histoire du Bureau.

Le bien-être des enfants et des jeunes est une grande responsabilité qui, loin d'appartenir à un seul groupe, est plutôt l'affaire de tous : parents, collectivité, et gouvernement. Nelson Mandela a un jour déclaré : « Il ne peut y avoir plus vive révélation de l'âme d'une société que la manière dont elle traite ses enfants. » Dorénavant, nous devrions soigneusement réfléchir aux moyens par lesquels nous pouvons individuellement améliorer nos contributions à une société qui place les jeunes et leur bien-être au sommet de ses valeurs. Il est essentiel que nous nous montrions à la hauteur de ce défi parce que le futur des jeunes du Nunavut dépend de nous et qu'en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, notre avenir — et celui de ce territoire — dépendra d'eux.



Article 7: *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*

Toutes les jeunes personnes ont droit à un nom, et ce nom doit être reconnu par le gouvernement.

# SOMMAIRE DES VOYAGES DU PERSONNEL

TABLE 2: STAFF TRAVEL SUMMARY

MOTIF DU VOYAGE	DATES	# DE PERS
Visites à Arctic Bay et à Resolute Bay	Du 14 au 19 octobre 2018	1
Visite à Arviat	Du 24 février au 1er mars 2019	2
Réunion automnale du Conseil : Moncton (Nouveau-Brunswick)	Les 21 et 22 septembre 2017	1
Réunion hivernale du Conseil : Toronto (Ontario)	Du 21 au 25 janvier 2019	1
Visite à Cambridge Bay	Du 13 au 18 mai 2018	2
Visite à Chesterfield Inlet	Du 22 au 27 avril 2018	1
Cours international d'été sur les droits de l'enfant : Moncton (Nouveau-Brunswick)	Du 24 au 29 juin 2018	3
Présentation de l'Inuit Tapiriit Kanatami sur la prévention de l'exploitation sexuelle d'enfants lors du forum de l'Inuit Nunangat : Ottawa (Ontario)	Du 19 au 22 novembre 2018	1
Visite à Kimmirut	Du 9 au 12 octobre 2018	2
Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées : Dialogue guidé sur les perspectives et les pratiques exemplaires inuites : Inuvik (Territoires du Nord-Ouest)	Du 29 octobre au 4 novembre 2018	1
Visite à Pangnirtung	Du 4 au 8 février 2019	1
Séance de mobilisation pour la protection de l'enfance de Pauktuutit : Ottawa (Ontario)	Du 17 au 20 septembre 2018	2
Visite à Pond Inlet	Du 27 au 31 août 2018	1
Visite à Qikiqtarjuaq	Du 11 au 14 mars 2019	1
Visite à Rankin Inlet	Du 23 au 28 septembre 2018	1
Visite à Sanikiluaq	Du 4 au 8 novembre 2018	1
Visite à Taloyoak	Du 19 au 24 août 2018	1

# RAPPORT BUDGÉTAIRE

TABLEAU 3 : ÉTAT SOMMAIRE DU BUDGET ET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE SE TERMINANT LE 31 MARS 2019

	BUDGET	DÉPENSES	% DU BUDGET UTILISÉ
Rémunération — employés permanents	1,426,000	1,329,134	
Rémunération — employés occasionnels		107,061	
<b>TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION ET DES AVANTAGES SOCIAUX</b>	<b>1,426,000</b>	<b>1,436,195</b>	
Déplacements et transport	195,000	66,245	
Équipement et fournitures	145,000	125,269	
Achats de services	65,000	76,910	
Services contractuels	250,000	180,818	
Frais et paiements	20,000	10,506	
Autres dépenses	-	9,881	
Biens corporels	19,000	8,467	
Matériel informatique et logiciel	10,000	12,709	
<b>TOTAL DES AUTRES DÉPENSES</b>	<b>704,000</b>	<b>490,805</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>2,130,000</b>	<b>1,927,000</b>	<b>89.5%</b>
<b>EXCÉDENT</b>		<b>203,000</b>	<b>9.5%</b>



Article 16: *Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies*

Toutes les jeunes personnes ont droit à leur vie privée.